

LA REVUE DU CAIRE

ORGANE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ÉCRIVAINS
DE LANGUE FRANÇAISE

(Section d'Égypte)

SOMMAIRE

	Pages
LILIAN GOAR Marmaduke Pickthall	3
M. PICKTHALL Récits d'Orient	6
JEAN CHEVALLIER Traditions françaises et justice criminelle	23
MAHMOUD TEYMOUR Ce n'était qu'un rêve	41
JAMES ELROY FLECKER Hassan	51
D ^r LOTTE La vie et l'œuvre de l'entomologiste J. H. Fabre (<i>fn</i>)	91



ÉGYPTE : 7 PIASTRES

LES DERNIÈRES ÉDITIONS FRANÇAISES

- PASQUIER. — Les Étapes.
— Le traité de Versailles.
LE TOURNEUX. — L'Anglais ultra-rapide.
— Correspondance français-anglais.
MARITAIN. — Témoignage sur la situation en France.
G. WIET. — Deux mémoires inédits sur l'Expédition d'Égypte.
— Positions.
DE CHAMBRUN. — De la Lorraine à Washington.
JULIEN GREEN. — Souvenirs littéraires.
SIMON. — La grande crise française.
Rév. Père COUTURIER. — Art et Catholicisme.
JACQUES MARITAIN. — Le crépuscule de la civilisation.
Madame MARITAIN. — La conscience morale et l'état de nature.
LOUIS VERNEUIL. — La vie merveilleuse de Sarah Bernhardt.
RENÉ BENJAMIN. — Le printemps tragique.
JEAN GAULMIER. — A la manière de... 1942.
PHILIPPE BARRÈS. — Charles de Gaulle.
RENÉ SCHWOB. — Cinq mystères.
LÉGENDE. — Éléments de géométrie.
HENRI PEYRE. — Le classicisme français.
F. MAURIAC. — La Pharisienne.
ANDRÉ MAUROIS. — Pages d'Album.
Initiation à la Musique.
JULES ROMAINS. — Salsette découvre l'Amérique.
CHERADAME. — Défense de l'Amérique.
GRIGNON. — Un homme et son péché.
— Figures françaises.
MORIZE. — Devoirs d'aujourd'hui et de demain.
LEOLIT. — La croix païenne.
KING. — Le Canada et la guerre.
PELADEAU. — On disait en France.
J. & J. THARAUD. — Les contes de la Vierge.
PIERRE BENOIT. — Le désert de Gobi.
ROBERT BRASILLACH. — Les Sept couleurs.
H. LEVY. — Péguy et les cahiers de la quinzaine.
Mgr. CHADIER. — La vie de l'esprit au Canada.
FRANCŒUR. — Littérature à la manière de ...
SECRÉTAIRE. — Péguy, soldat de la liberté.
A. PAPADOPOULO. — Un philosophe entre deux défaites.
Nouveau petit Larousse illustré (édition 1942).
JEAN MERRIEN. — Marines.
ABBÉ DRIOTON. — Le théâtre égyptien.
ROGER VERCEL. — La clandestine.
HENRI ARDEL. — Pêcheuses d'âmes.
TAHA HUSSEIN. — Le Livre des jours (Souvenirs).
Nouveau Dictionnaire Français-Anglais.
VOICI LA FRANCE DE CE MOIS (revue littéraire mensuelle).

En vente chez : **HACHETTE (AU PYPYRUS)**

Fournisseur breveté de S. M. Le Roi

10, Rue Adly Pacha (ex-Maghraby) — Tél. 54682 — R. C. 96

SOCIÉTÉ ANONYME
FRANÇAISE



OROSDI-BACK



LE CAIRE

R. C. 302

—
PORT-SAÏD

BRITISH WAR FUND FOR WELFARE OF TROOPS



Les Soldats Britanniques qui nous défendent ont *DROIT* à un peu de bien-être, c'est le *DEVOIR* de tous de nous aider à le leur procurer.

DONNER SANS COMPTER
les plus petites donations sont utiles

Compagnie Centrale d'Éclairage
par le Gaz et par l'Électricité

LEBON & C^{IE}

LE CAIRE >< ALEXANDRIE

Force Motrice Électrique
Tarifs Réduits pour Industries

Vente à tempérament et location
de chauffe-bains à gaz et d'appareils

Appareillage en tous genres

GAZ ET ÉLECTRICITÉ

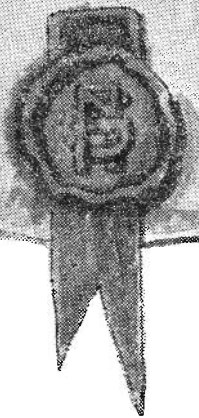
—●—
Cokes calibrés - Brai (Pitch)
Goudron brut et déshydraté
Huiles minérales dérivées
du goudron - Naphtaline

un titre de

Noblesse

la cigarette
de luxe

GIANACLIS



FOURNISSEURS
DE S.M. LE ROI
FAROUK Ier.

LA REVUE DU CAIRE

BULLETIN
DE LITTÉRATURE ET DE CRITIQUE

TOME VIII

LE CAIRE
1942

LA REVUE DU CAIRE

MARMADUKE PICKTHALL.

Marmaduke Pickthall (1875-1936), orientaliste, arabisant, écrivain, voyageur et théologien, n'est pas parvenu de son vivant ni après sa mort à la célébrité qui lui est due, et ses œuvres, qui ont eu un succès littéraire (c'est-à-dire critique) plus qu'universel, sont loin d'occuper la place qu'elles méritent dans la littérature anglaise.

Au cours de nombreux voyages et de longs et fréquents séjours en Orient, il acquit une connaissance profonde du monde musulman et une compréhension rare des problèmes du Levant et des pays arabes. Toute sa vie, il ne cessa de lutter avec un désintéressement et un courage admirables contre des injustices et des erreurs commises par des esprits ignorants et des politiciens bornés au nom de la Grande-Bretagne. Pendant les années angoissantes qui précédaient et qui annonçaient la guerre de 1914, il fut constamment amené à dénoncer la politique poursuivie par son pays dont l'attitude lui causait une désillusion et une souffrance amères. Depuis sa jeunesse, Pickthall avait trouvé dans l'Islam une croyance et une conception de la vie qui le satisfaisaient pleinement et qui lui apportaient la sérénité d'esprit et la paix de l'âme. Mais ce ne fut que vers sa 40^e année qu'il rendit sa conversion publique.

Les quinze dernières années de sa vie furent consacrées aux Indes où il fut éditeur et collaborateur principal d'un journal

nationaliste et ensuite fonctionnaire de l'état de Hyderabad en qualité de directeur du plus grand collège de la province. Admirateur et ami de Ghandi ainsi que de nombreux chefs hindous et musulmans, il ne cessa de déployer tous les efforts pour obtenir un redressement des torts causés à cette vaste partie de l'empire britannique. A cette période également appartient sa traduction du Coran, considérée comme la meilleure dans la langue anglaise tant par la perfection du style que par l'exactitude et l'interprétation du texte arabe.

Ses œuvres les plus intéressantes furent écrites avant 1914. Ce sont des chefs-d'œuvre de psychologie orientale où l'on retrouve, sous forme de romans et de contes, le récit de ses voyages et aventures en Égypte, Palestine et Syrie. L'élégante simplicité du style, l'humour et la verve, le pittoresque et la poésie qui se dégagent de chacune de ses pages, font de ces descriptions d'une époque qui n'est plus, de cette façon de vivre qui disparaît même en Orient, une lecture toujours vivante et passionnante.

Marmaduke Pickthall n'a pas essayé d'expliquer l'Orient à l'Occident ni de le juger selon des standards occidentaux. Il ne l'a même pas vu avec des yeux d'occidental. Et c'est cette faculté étonnante de se mettre dans la peau de ceux qui, par naissance, éducation et tradition sont tellement étrangers à l'Anglais moyen, qui constitue une de ses plus grandes qualités. Car malgré tout, selon ceux qui l'ont connu, cet homme remarquable, il est toujours resté, en apparence, l'Anglais moyen, presque insignifiant, qui savait passer inaperçu dans la masse de ses compatriotes, ce qui ne l'empêchait pas, quand il voulait, de se faire prendre par des Arabes, dont il parlait la langue à la perfection, pour un turc, persan ou autre de leurs voisins orientaux et de gagner leur profonde estime, amitié et affection. Il ne faut pas que ceci porte à croire que Pickthall était le type d'Anglais sentimental qui aime l'Orient pour ce qu'il espère y trouver de romanesque ou par un amour

inavoué de l'évasion et du déguisement. C'était avant tout un réaliste qui a décrit ceux qu'il aimait avec une clairvoyance et un esprit qui, bien qu'il lui semble être des leurs, prouvent qu'il ne nourrissait aucune illusion à l'égard de son pays adoptif.

La traduction des contes suivants donnera peut-être une idée, malgré le changement du régime politique et des autres modifications apportées par la rapidité des communications et par ce qu'on nomme le progrès, de ces qualités qui font de lui l'interprète par excellence de l'Orient auprès de l'Occident et un des trop rares traits d'union entre les deux races.

Lilian GOAR.

RÉCITS D'ORIENT.

RASHID LE BEL.

La plaine brune, baignée d'une vapeur chaude, s'étendait au loin jusqu'à la chaîne de montagnes qui sillonnait la clarté du ciel. Six mois de sécheresse avaient fané tout l'herbage. Seuls des chardons bleus et jaunes et quelques buissons épineux avaient survécu. Mais après les pluies torrentielles de l'hiver tout refleurirait comme les roses. Plus tard, au printemps, j'ai traversé cette même plaine lorsque le blé ondulait sur des milles et des milles autour de ses trois villages de boue, lorsqu'une profusion folle de fleurs sauvages couvrait les terrains vagues et que les champs étaient parsemés de tulipes flamboyantes.

À présent, ce n'était qu'un désert. Après une chevauchée de quatre jours à travers un tel paysage, c'était doux de penser à la fin du voyage, à la ville aux sources éternelles, aux jardins ombragés, au chant des oiseaux. Je m'imaginai la scène de notre arrivée — l'ombre, le repos, les boissons fraîches et toujours renouvelées, le bourdonnement familier des bazars — et je me demandais si j'y trouverais des lettres, tout cela sur l'air de *Onward, Christian soldiers* — car malgré

moi le son des sabots ne manque jamais de marquer quelque rythme incongru dans mon cerveau — lorsque soudain je fus réveillé par une clameur dont le ton indiquait la colère et qui provenait de mon compagnon, un muletier que je payais à la journée. Il me devançait et à présent je voyais qu'il avait dépassé d'autres voyageurs — deux hommes à califourchon sur le même âne — et qu'il s'entretenait avec eux. Un des deux, l'homme assis derrière, était un soldat turc. A part ce petit groupe et un vautour qui semblait être un point dans l'azur au-dessus de leurs têtes, on ne voyait pas d'autre créature vivante. Un incident avait dû se produire car le soldat avait l'air de s'amuser, tandis que mon pauvre bonhomme faisait des gestes désespérés de protestation. Il réitéra le même cri qui avait interrompu ma rêverie de tout à l'heure et puis, faisant demi-tour, il dirigea sa bête vers moi à une allure accélérée.

« Mon poignard ! vociférait-il, mon poignard ! cette lame d'acier dont j'étais si fier ! si finement trempée et damasquinée. — Qu'Allah mette un terme à sa vie ! — Il m'a demandé la permission de le regarder avec l'air de l'admirer et moi, simple que je suis, je le lui ai donné. Il l'a fourré dans sa ceinture et il m'a réclamé le permis qui me donne le droit de porter les armes. Qui a jamais entendu parler de chose pareille dans cette région sauvage ? Il refuse de le rendre malgré mes prières. Je suis le domestique de Votre Excellence, parlez-lui et obligez-le de me le rendre. C'est un objet de famille ! » Cet homme aux cheveux blancs pleurait comme un enfant.

J'étais jeune alors et sa foi absolue dans mon autorité m'enchantait. J'attachais plus de prix à sa confiance dans ma bravoure qu'à l'or et aux pierres précieuses. Faisant appel à tout mon courage, je piquai des deux et je partis au galop derrière le voleur.

« Rends-moi ce couteau, criai-je, c'est à toi que je m'adresse, ô soldat. » Le soldat me présenta un visage

soigneusement ingénu. C'était un beau visage orné d'une moustache blonde et d'une barbe de huit jours. Ses yeux pétillants étaient pleins de malice.

« Quel poignard ? Je ne comprends pas », dit-il avec indulgence.

« Le poignard que tu as volé au muletier ici présent. »

« Ah çà ! répondit le soldat avec un rire dédaigneux, cela ne mérite pas l'attention de Votre Excellence. Le misérable en question est un malfaiteur connu. Nous sommes de vieilles connaissances. »

« Par la barbe du Prophète, par le Coran sacré, c'est la première fois que je vois ce diable ! » rugit le muletier qui m'avait rejoint.

« Rends-moi le poignard » ordonnai-je pour la seconde fois.

« Par Allah, je refuse ! » fut sa réponse laconique.

« Rends-le moi, je te dis ! »

« Impossible ! Même pour faire plaisir à Votre Excellence pour qui je ferai presque tout au monde », murmura le soldat avec un charmant sourire. « Ne le demandez pas. Sachez seulement que si c'était le poignard de Votre Excellence je le rendrais immédiatement. Mais cet homme n'est qu'un misérable et cela me fait de la peine de voir une personne aussi importante se mettre en colère à cause de lui, qui n'est qu'un chien et rien de plus. »

« Même si c'est un chien, c'est mon chien, alors rends-moi donc ce poignard. »

« Hélas, mon cher, cela est tout à fait impossible », et sur un signe de la main qui mit fin à la discussion, le soldat se détourna. Il prit une cigarette dans sa cantine et se prépara à l'allumer. Sur l'âne, son compagnon n'avait pas bronché et ne montrait pas le moindre intérêt à notre entretien. Cela avait assez duré. Je sentais que dans une minute j'aurais éclaté de rire. Si je voulais agir, il fallait le faire tout de suite.

Je tirai mon revolver de son étui et, le tenant tout près de la tête du mécréant, je hurlai : « Rends-moi ce poignard, immédiatement, sinon je te tue ! »

L'homme fléchit d'un coup. Le poignard réapparut avec la rapidité d'un éclair. Je le rendis au muletier qui s'enfuit avec des larmes de joie et des louanges à Allah. Avec un sentiment de soulagement j'étais sur le point de le suivre lorsque l'air d'extrême dépression du soldat me fit ouvrir mon revolver afin de lui montrer qu'il n'était pas chargé. Du coup, mon adversaire fut transformé. Il se redressa, sa bouche se ferma, ses yeux reprirent leur expression habituelle d'intelligence. Il me regarda une seconde, à moitié incrédule, et puis il éclata de rire. Mon Dieu ! comme il rit ! Le propriétaire de l'âne se retourna pour partager sa joie. Ils se serrèrent littéralement dans leurs bras, pendant que l'âne obéissant avançait toujours au trot.

Dans une petite vallée verdoyante d'arbres fruitiers, près d'un ruisseau bordé d'oléandres, j'attendais, assis devant un caravansérail pendant qu'on me préparait mon déjeuner, lorsque l'âne et les deux hommes parurent à nouveau. En m'apercevant, le soldat sauta à terre et se précipita comme un fou dans l'auberge. Une minute plus tard il apporta le repas que j'avais commandé et il se mit à dresser ma table à l'ombre des arbres.

« Je ne laisserai personne d'autre te servir, me dit-il, après le tour que tu m'as joué. Et dire qu'il n'était pas chargé. Après la peur que j'ai eue... C'est un joli revolver. Fais voir un peu.

« Tu peux voir tant que tu voudras, mais tu ne le toucheras pas. » Et à cette réponse il éclata de rire de nouveau me déclarant le plus sympathique des fils d'Adam.

« Mais, dis-moi, qu'aurais-tu fait si j'avais refusé ? Il n'était pas chargé. Qu'aurais-tu fait ? »

A ce moment sa main s'appuyait sur un tabouret et je lui

frappai doucement les doigts avec le bout du revolver pour lui en faire sentir le poids.

« Wallahi ! » cria-t-il avec admiration. « Je crois vraiment que tu m'aurais cassé la tête. Et tout cela pour un pauvre homme sans importance que tu payes à la semaine et que tu ne reverras plus ensuite. Efendim, prends-moi comme domestique pour toujours. » Et soudain, il parla sérieusement. « Donne-moi l'argent nécessaire pour me libérer de l'armée. C'est une somme assez importante : cinq livres turques. Allah sait que je te les revaudrai par mes services. Je te supplie d'accepter. Je te serai dévoué corps et âme. »

Je ridiculisai son idée, mais il insista. Lorsque je repartis avec le muletier, il était à côté de nous sur un autre âne — qu'il avait emprunté, disait-il — ce qui le prouvait personne de ressource. « Par Allah ! je sais ferrer un cheval et cuire un poulet. Je sais raccommoder des vêtements et tuer l'oiseau au vol », me dit-il. « Je m'occuperai de l'écurie et de la maison. Je ferai tout ce que Votre Excellence désire. On m'appelle Rashid le Bel. Ma garnison est à Karameyn qui est à deux jours de la ville. Viens dans quelques jours pour me libérer. Peu m'importe la paye. Mets-moi seulement à l'essai. »

Au khan où nous passâmes la nuit — un endroit plutôt primitif — il me servit adroitement. Je dus avouer qu'un domestique pareil ferait bien mon affaire. Le lendemain, après une heure de route, on se quitta. Chacun suivit son chemin.

« In sha'Allah, je te reverrai bientôt, murmura-t-il. Mon surnom est Rashid le Bel. Ne l'oublie pas. Je dirai à notre capitaine que tu viendras avec l'argent. »

Je répondis que j'y réfléchirais.

« Viens, supplia-t-il. Tu ne voudrais pas humilier un homme qui a confiance en toi. Moi je te dis que je préviendrai le capitaine de ton arrivée. Alors ne m'humilie pas devant tous mes camarades. Tu me considères comme un voleur et un mécréant

parce que j'ai pris le poignard de ce pauvre homme?» me demanda-t-il avec un sourire indulgent. «Laisse-moi te dire, ô mon maître, que j'étais dans mon droit et que je faisais mon devoir de soldat du sultan dans cette province. La vérité est que le muletier est coupable de porter un poignard sans permis. Et toi, as-tu un permis pour ce beau revolver? A l'endroit où nous avons déjeûné hier, il y avait d'autres soldats. Je n'avais qu'un mot à leur dire pour avoir le poignard et le revolver, facilement, honnêtement, en règle avec la loi. Pourquoi ne l'ai-je pas fait? A cause de l'affection que je te porte! Dis que tu viendras à Karameyn pour m'affranchir.»

Je le regardai s'éloigner sur son âne vers un ravin où se trouvait le sentier qui menait à Karameyn. Tout semblait prouver que c'était un bandit. Pourtant j'avais la conviction qu'il était honnête. Tous les Européens du pays lèveraient les bras au ciel en m'entendant raconter pareille aventure. Ils me conseilleraient la prudence.

Cependant, comme je traversais la terre brune et desséchée dans la direction de la ville aux arbres verts et aux eaux torrentielles, je savais que j'irais à Karameyn.

BASTERMA.

La lune brillait sur les jardins de Damas, laissant des ombres pâles, bien que le jour n'eût pas tout à fait disparu, et qu'à l'Ouest le ciel fût encore vert. Nous étions assis sur des tabourets sous les noyers près d'un cours d'eau qui

murmurait doucement. L'air était chargé du parfum de roses invisibles. Derrière nous se trouvait une petite taverne avec une lanterne allumée sous la voûte d'entrée, œil jaune et solitaire dans le crépuscule.

Nous étions entourés d'une foule comme toujours quand Soliman était avec nous. Sa voix attirait les gens comme un tambour et ses propos avaient le pouvoir de les retenir. C'était une grosse voix savamment modulée qui promettait de la sagesse voisine du rire. D'habitude, il aimait commenter un sujet moral ou religieux qu'il illustrait avec ce qu'on appelle *nawâdir* (des choses rares), choisies parmi ses vastes expériences de la vie. A l'entendre, il avait voyagé jusqu'aux confins de la terre et il avait fréquenté non seulement des hommes mais aussi des djinns et des goules. Il était allé également plusieurs fois en Europe et était familier avec les rues de Paris et de Londres. Pendant qu'il racontait ses histoires on ne doutait jamais de leur authenticité, tant sa voix avait des accents sincères. On se rendait compte que ses récits — même les plus extravagants — étaient vrais d'une façon mystérieuse et intrinsèque. Cette fois, il décida de nous entretenir de l'innocence et du péché, des bonnes et des mauvaises actions et de leur effet sur le salut de l'homme. Il exprima la théorie accueillie par des murmures d'approbation de l'auditoire, que d'être animé de bonnes intentions était le principal but pour chaque fils d'Adam pendant son voyage à travers le monde, sans considération de ce que ses actions puissent être mauvaises ou vaines par la suite.

« Mentir avec de bonnes intentions vaut mieux que de dire la vérité avec de mauvaises intentions », déclara-t-il.

« Mentir est le sel de l'homme ; la honte est pour celui qui croit », ajouta Rashid, mon domestique qui était très versé en proverbes.

Soliman ne releva pas l'interruption.

« Le péché commis par ignorance, dit-il, est léger comparé à celui qu'on a médité et préparé à l'avance. »

« Non, mon cher, un péché est toujours un péché aux yeux du Tout-Puissant et le devoir de l'homme est de l'éviter », dit un vieil homme dans l'auditoire, « si je me coupe la main, la blessure est-elle moindre, n'est-elle pas peut-être plus grave pour avoir été involontaire ? »

Il y eut un murmure d'approbation pendant que tous les yeux se tournaient vers l'adversaire dont on ne distinguait pas l'image dans la pénombre.

Comme j'approuvais ce point de vue, le vieil homme continua en riant :

« Mentir est mal, tuer est mal, voler est mal. Que Notre Seigneur détruise ce scélérat d'Intention que les braves gens ne peuvent saisir ni comprendre ! »

« Mais non, écoute ! » Soliman devint persuasif et profondément sérieux comme toujours lorsqu'il rencontrait de l'opposition. « Tu n'as pas bien compris mon idée. Je dis qu'un homme devrait avoir confiance dans le Tout-Puissant et ne pas trop réfléchir à l'avance sur sa conduite. En réfléchissant, il peut formuler une mauvaise intention puisque le jugement d'un homme n'est naturellement pas infallible. Qu'il réfléchisse après, de cette façon il apprendra à éviter à l'avenir les mêmes erreurs et par le repentir il gagnera du mérite. L'homme apprend la sagesse par ses péchés et non par sa bonne conduite. La connaissance du péché, la réalisation qu'il pourrait à n'importe quelle minute y succomber, le préserve de l'arrogance de la vertu. »

« Il peut y avoir un grain de bon sens dans ce que tu dis, répondit l'autre, mais pas assez pour rendre le péché vertueux ni pour abroger la loi sacrée. »

Soliman continua, sans prendre garde à l'interruption. « Je connais une chose rare qui vous démontrera ce que je veux dire.

« Un nouveau juge avait été nommé à la Ville Sainte. Il quittait Stamboul par bateau pour regagner son poste. Sur le quai, un Juif de sa connaissance vint vers lui avec respect et le pria de bien vouloir se charger d'un panier de basterma pour son fils dans la Ville Sainte, que les Juifs appellent dans leur langue Jérusalem. Vous savez tous ce que c'est que la basterma. C'est du mouton sec et salé, très savoureux — un plat dont les Turcs sont extrêmement friands. Le cadi consentit gracieusement, ordonnant à son majordome de prendre le panier et de le ranger soigneusement parmi les bagages. Le Juif s'en alla. Le cadi et ses compagnons partirent vers leur destination, et à leur arrivée ils rencontrèrent un jeune Juif qui s'inquiétait du sort d'un panier de basterma. Le cadi en avait oublié l'existence. « Oui, bien sûr ! dit-il, je l'ai confié à mon majordome pour le mettre en sûreté. »

Il appela son domestique et il lui dit de remettre le panier de basterma au Juif qui attendait. La majordome baissa la tête, se croisa les mains sur la poitrine et dit : « Je demande pardon, ô maître, le panier est toujours là, mais la basterma était tellement délicieuse qu'en ayant goûté rien qu'un tout petit bout, j'en voulus encore, et la vérité est que j'ai tout mangé pendant le voyage. Je désire en payer le prix à ce jeune homme. »

Le cadi trouva que l'offre de son domestique était équitable mais le jeune Juif se mit dans une rage folle. Se jetant à la gorge du majordome il le renversa et fit de son mieux pour lui arracher l'âme du corps à coups d'ongles et de dents. Le cadi appela les spectateurs au secours. On sépara avec peine le Juif de sa victime. Puis le cadi demanda : « Pourquoi, je te prie, as-tu attaqué mon domestique de cette façon brutale ? »

« Cet homme, répondit le Juif, encore blême de rage, indiquant du doigt le majordome qui s'était relevé, contient mon grand-père. »

« Que veulent dire ces mots ? Explique-toi », cria le cadî.

« Il y a trois semaines, ô Excellence, que mon grand-père est mort à Stamboul. C'était toujours son vœu le plus cher d'être enterré dans la Ville Sainte près de l'endroit où aura lieu le Jugement Dernier ; et pour nous sa progéniture, son vœu faisait loi. Mais comment l'exécuter ? Comment ? je le demande. Il n'existait pas de capitaine qui consentit à prendre le corps d'un Juif à bord de son bateau pour moins du poids en or de son cadavre. Et nous sommes pauvres. Le transporter par terre était impossible. Donc mon père et ma mère salèrent, à Stamboul, ses membres morts et en firent de la basterma pour l'expédier de la façon que tu sais. Il s'ensuit que ton domestique a commis un crime effroyable. Je demande qu'on le tue et qu'on l'enterre dans le tombeau que nous avons préparé, de sorte que le vœu de mon grand-père soit exaucé. »

Le majordome était plus mort que vif en entendant cette histoire. Il déchira ses vêtements et tomba par terre sans connaissance.

Le cadî répondit au jeune homme avec sagesse, disant : « Tu as le droit de recevoir de mon domestique le prix d'un panier de basterma et rien de plus : mais lui de son côté a droit à tout ce que tu possèdes. Quelle fortune pourra jamais le compenser de la crainte obsédante qu'au jour du Jugement Dernier il ait à se lever mélangé d'une manière inextricable à ton vénérable grand-père ? Va-t-en, je te dis, et n'essaye plus jamais de t'approcher de lui, sinon j'agirai selon son jugement et te dépouillerai entièrement. » Le majordome...

Des cris de *meskin, meskin* (le malheureux !) interrompirent l'histoire.

Quelqu'un dit : « Un jour j'ai mangé de la viande de porc par erreur, mais le cas de cet homme est bien plus horrible. »

L'adversaire de Soliman cria : « C'était évidemment un jugement contre lui pour le vol de la basterma. Qu'est-il devenu par la suite ? »

« Le majordome, qui jusqu'alors était un effroyable bandit — je le connais depuis son enfance et je peux le jurer — devint à partir de ce jour-là le plus saint des hommes. Il pensait à son crime et se lamentait. Il se considérait comme une créature malpropre jusqu'à sa mort — que Dieu ait pitié de lui — et il fut enterré dans la Ville Sainte selon le désir du Juif. Il ne pensait qu'à de bonnes actions, sans pourtant chercher à acquérir du mérite, sachant que tout ce qu'il pourrait faire ne le purifierait pas. Il devint le plus humble et le meilleur des hommes, lui qui avait été autrefois arrogant et très méchant. Donc, je dis qu'il est bien de penser à ses péchés après les avoir commis plutôt qu'avant. »

« Mais l'intention ! que dis-tu de son intention ? ô mon maître. Son intention n'était pas bonne. Il vola ! »

« Son intention n'alla pas plus loin qu'un panier de basterma. Le Juif ne fut qu'un accident désagréable dont il n'était pas responsable. Le cas est clair et cependant, bien que j'aie discuté ainsi avec lui, je n'arrivais pas à le lui faire comprendre. Une chose est certaine, et elle prouverait la valeur des bonnes intentions. Il ne voulait manger qu'un panier de basterma ; donc il avait des remords terribles lorsqu'il dévora un Juif et de cette façon il devint un saint. Aurait-il eu l'intention de manger un Juif qu'il lui aurait été impossible d'éprouver un remords aussi sincère. Qu'en dites-vous ? »

Et tout le monde fut d'accord avec lui.

HOSPITALITÉ CIRCASSIENNE.

Le sable ocre foncé devint blanc crémeux. La mer passa du bleu au vert livide, l'herbe sur les dunes noircit et s'aplatit sous une bourrasque subite. La transformation me sembla instantanée. J'avais remarqué que les nuages s'amoncelaient sur les sommets des montagnes à l'intérieur du pays. Cependant je me promenais à cheval sous un soleil ardent à peine moins intense qu'à midi, lorsque subitement un frisson me saisit et je fus enveloppé dans l'ombre. Puis je vis le ciel complètement obscurci par un immense nuage violet qui emplissait la terre et la mer. Les vagues, qui, durant toute la journée, chuchotaient tout bas, lâchèrent un grondement sourd et sinistre. Le vent sifflait dans l'herbe et les chardons sur les dunes m'envoyaient du sable au visage.

Rashid, qui se trouvait loin derrière moi en conversation avec notre muletier, arrivait au galop et j'entendais les cris du *mukari* qui pressait ses deux bêtes en avant.

« Il y a un village là-bas sur le cap — un village de colons circassiens, cria mon domestique essoufflé. Il a mauvaise réputation et je ne pensais pas y passer la nuit, mais il faut s'estimer heureux d'avoir un toit sur la tête dans un orage de cette violence. Dépêchons-nous ! peut-être arriverons-nous avant la pluie ! »

Mon cheval se mit au galop tout seul et je l'incitais à déployer tous ses moyens. Nous volâmes autour de la baie. Le village du cap prenait forme rapidement. Quelques maisons crépies à la chaux blanche, en forme de cubes, perchaient sur ce qui semblait être à première vue d'immenses rochers, mais qui, de plus près, se révélait comme des blocs de maçonnerie, les ruines de quelque ville ancienne. De temps en temps

un jet d'eau de mer jaillissait au-dessus de ces taches blanches pareil à des lis dans la pénombre. La mer montait. Je distinguais une ancienne porte cochère qui s'ouvrait sur la plage et vers laquelle je dirigeais mon cheval tandis que la pluie descendait en nappes.

Je ne vis plus rien jusqu'à ce que les ruines se dressassent devant moi comme une muraille infranchissable.

« A droite ! », cria Rashid, et en virant dans la direction qu'il m'indiqua, j'atteignis la porte cochère. Nous attendîmes sous la voûte jusqu'à ce que le muletier, ruisselant d'eau et enveloppé d'un sac, arrivât avec ses deux mules, et puis nous plongeâmes encore une fois dans le déluge. La piste, extrêmement raboteuse, ondulait à travers les ruines. Il y avait peut-être une douzaine de maisons éparses sans jardins ni traces de cultures alentour. Une seule avait deux étages et c'est vers celle-ci, avec l'idée qu'elle était destinée aux invités, que nous nous frayâmes un chemin. Elle était isolée sur le promontoire et surmontée de nuages d'embruns.

Une petite cour nous fournit un abri partiel, pendant que Rashid montait en courant quelques marches de pierres rudes et battit sur la porte en s'exclamant :

« La paix soit sur cette maison ! mon maître demande à manger et à s'abriter, et nous, ses domestiques implorons également ta bonté. Dieu récompensera ton hospitalité, ô maître de la maison ! »

La porte s'ouvrit et un homme parut qui nous invita à rentrer au nom d'Allah. Il était de stature moyenne, trapue, et il portait une lourde moustache grise. Il était coiffé d'un fez à calotte basse d'un genre démodé, orné d'un gros gland bleu et entouré d'un turban brodé. Une jaquette bleue à la zouave, une veste vermillon et des pantalons bouffants complétaient son costume. Il était nu-pieds et portait à sa ceinture une paire de pistolets et un cimeterre.

Il nous souhaita la bienvenue en mauvais arabe, nous faisant

entrer dans la chambre de l'étage supérieur que nous avions aperçu de loin. Les ouvertures des fenêtres, dépourvues de vitres, étaient fermées par des persiennes en bois sommairement verrouillées qui claquaient et qui grinçaient sous l'orage. Un vieil homme, d'aspect imposant, se leva du divan pour nous saluer.

« De quel pays es-tu ? un Turc ou un des nôtres ? » demandait-il pendant que j'ôttais le châle qui enveloppait ma tête. « Un Anglais, dis-tu ? » Il me saisit la main et la serra. « Un Anglais, — n'importe quel Anglais — est bon et on peut se fier à sa parole. Mais le gouvernement anglais est très mauvais. A Kars, trois Anglais se conduisirent comme des anges guerriers, ils se sont battus comme des diables et pendant qu'ils se battaient pour nous, leur gouvernement trahit notre pays. Tu connais l'histoire ? Loué soit Allah ! Enfin, je rencontre quelqu'un qui puisse confirmer l'histoire. Mon fils, ici, croit que je l'ai inventée. »

Par hasard j'avais lu le récit de la défense de Kars sous le commandement de trois Anglais héroïques — le général Williams, le capitaine Teesdale et le docteur Sandwith — et l'abandon du soulèvement circassien sous Shamyl au moment de la guerre de Crimée.

Le vieil homme était enchanté. « Écoute, ô mon fils, crie-t-il à celui qui nous avait ouvert la porte, ce que je t'ai si souvent raconté est vrai. Cet Anglais est au courant. Comme d'ailleurs tout le monde à l'exception d'abrutis comme toi et tes compagnons. »

Son fils s'excusa un instant afin de mettre son grain dans la grange et là-dessus il tira un sac hors de la chambre. Quels étaient ces grains, je n'en sais rien, mais je sais que le contenu du sac cliquetait pendant qu'il le tirait.

En revenant il apporta une coupe d'œufs cuits au beurre, deux tranches de pain et une immense carafe d'eau, avec des excuses pour la simplicité du repas. Nous mangeâmes tous

ensemble. Le vieil homme, très agité, babillait du temps jadis. Son fils me fixait sans sourciller et dit enfin :

« Je t'aime bien, ô *khawadja*. J'avais autrefois un fils de ton âge. Dis, ô mon père, ne trouves-tu pas une grande ressemblance? »

Et après cela il parla autant que le vieux, me racontant l'histoire de leur fuite du Caucase pour échapper au joug du Moscovite maudit et énumérant tous les ennuis qui suivirent leur arrivée en Syrie.

« Nous ne sommes pas sujets du gouvernement, me dit-il, nous sommes ses alliés, et comme tels, nous avons certains privilèges. Mais les chiens sans honneur qui demeurent par ici oublient les anciens pactes et ils veulent nous obliger à payer des taxes comme de simples *fellahs*. »

Nous veillâmes tard dans la nuit, pendant que l'orage régnait dehors et que la pluie et les embruns battaient contre les persiennes ; je n'ai jamais été mieux traité. L'habitude du pays voulait que des hôtes de passage mangeassent le soir seulement et qu'ils partissent de bonne heure le lendemain.

Mais le matin, lorsque je me réveillai au grand soleil, le maître de la maison avait préparé le petit déjeuner — du lait caillé, du pain arabe et du café délicieux — et lorsque je m'en allais vers mon cheval, il me suivit pour fourrer deux poules rôties dans ma sacoche en s'exclamant : *Zad!* ce qui veut dire des provisions pour la route. Et à ma grande confusion, les deux hommes se jetèrent à mon cou et m'embrassèrent sur les deux joues.

« Quels braves gens ! Les meilleurs des gens ! Ils n'ont pas voulu accepter de l'argent. Que Dieu les récompense ! », s'exclamait Rashid pendant que nous quitions les ruines pour traverser un jardin de fleurs sauvages. L'orage avait complètement cessé. Il ne restait plus un nuage. Une heure plus tard nous aperçûmes un grand khan, près d'un village de boue sur le bord de la mer, devant lequel il y avait une grande

assemblée comprenant plusieurs soldats. En s'approchant, Rashid s'informa de la raison de l'attroupement.

« Une catastrophe, lui dit-on. Un homme, un étranger, se meurt. Il a été attaqué par les brigands. Un de ses compagnons, un pauvre domestique est déjà mort. »

Nous mîmes pied à terre et Rashid se fraya un chemin à travers la foule afin d'en savoir plus long, puis un soldat vint vers moi.

« Votre Excellence est Anglais, demanda-t-il. Loué soit Allah ! Je suis bien content. Celui-là aussi est Anglais, me dit-il. Il est gravement blessé et moribond. »

J'allais avec lui voir la victime qui semblait soulagée de m'entendre parler, mais n'arriva pas à me répondre. Avec l'aide de Rashid je fis ce que je pus pour la rendre confortable, et je donnai des ordres aux soldats d'éloigner la foule. Ensuite, nous nous décidâmes de partir à la recherche d'un médecin et de rapporter l'affaire au consulat britannique.

« Il allait vers la ville là-bas pour établir un commerce », me dit le chef des soldats. « Il avait un assez grand nombre de personnes avec lui et plusieurs chameaux. Près du village de , il fut attaqué par des Circassiens et il fit la bêtise de résister. Ils ont pris tout ce qu'il avait de valeur — ses armes, son argent — et en plus des blessures qu'ils lui ont infligées, ils ont tué un chamelier. L'incident s'est produit hier avant l'orage. On dit que je devrais le venger. Mais que suis-je — un caporal avec six hommes — pour lutter contre Hussein Aga et sa cavalerie ! Il faut un régiment. »

Il s'en alla en grommelant. Rashid et moi nous nous regardâmes ; car le dit village était celui où nous avons passé la nuit et les poules rôties de Hussein Aga étaient dans nos sacs. Je voyais que Rashid était embarrassé à mon sujet. Il garda le silence pendant quelque temps. Enfin il dit :

— Il faut comprendre, ô mon maître, que chacun doit voir avec ses propres yeux et pas avec ceux d'un autre. Les gens

sont bons ou mauvais selon la manière dont on les regarde. Ils changent selon la vision de chacun et pourtant ils restent les mêmes. Pour nous, ces bandits sont de braves gens. Nous devons les bénir, ayant de bonnes raisons pour le faire. Cet autre est libre de les maudire s'il veut. Bons envers leurs amis, méchants envers leurs ennemis. Qui est celui parmi les fils d'Adam qui peut les condamner entièrement ?

M. PICKTHALL.

Traduit de l'anglais par LILIAN GOAR.

TRADITIONS FRANÇAISES ET JUSTICE CRIMINELLE.

On entend sans cesse comparer Hitler et Napoléon. Ils s'opposent plutôt qu'ils ne se comparent, mais nous cédon à la tentation de ce rapprochement qui a, plus d'une fois, allégé notre angoisse et qui, lorsque tout paraissait si sombre, nous a donné des raisons d'espérer qu'après d'incroyables succès, Hitler, comme Napoléon, essuierait d'irréparables revers et subirait finalement la défaite. La campagne de Russie a encouragé cette comparaison, elle aurait dû au contraire nous avertir de son erreur. Certes, aujourd'hui comme autrefois, le peuple russe, avec des ressources qu'on ne lui soupçonnait pas, s'est levé unanime pour chasser l'envahisseur; mais quand l'envahisseur était français, il apportait un message de libération. Le peuple russe l'écouta et de Pouchkine à Dostoïevski, il résonne dans toute sa littérature. Le peuple russe aujourd'hui non seulement veut défendre son sol et son indépendance mais, comme tant d'autres peuples opprimés et non soumis, il rejette l'Évangile de servitude et de violence des soudards de Hitler. Car, tandis que Napoléon donnait au monde ces livres de raison et de liberté que sont nos codes, Hitler ne peut lui offrir que la haïssable démente des lois de Nuremberg. Et c'est une belle et utile pensée, pendant que nos frères font en France l'atroce épreuve de la barbarie totalitaire, de vouloir, nous, à qui cette détresse a été

épargnée, nous recueillir pour prendre plus nettement conscience de nos traditions nationales. Car il faut qu'inlassablement lors que les apôtres de la Force et de la Violence professent la primauté de la collectivité raciale ou nationale sur l'individu, la voix libre de la France persiste à proclamer, comme elle l'a toujours fait, que le groupe, quel qu'il soit, n'est pas transcendant à l'individu, qu'il ne trouve pas en lui-même sa fin et qu'au contraire il a seulement pour mission d'assurer, par le maintien de l'ordre et par la saine organisation de la vie sociale, le libre épanouissement des facultés de chacun. En un mot, que l'individu n'existe pas pour l'État, mais l'État pour l'individu.

Ce postulat largement idéaliste est à la base de tous nos codes ; il nous est imposé par toutes nos traditions. Il implique la subordination de l'État à un droit antérieur et supérieur à lui, sa soumission aux commandements d'une Justice immanente et universelle, ou comme on l'a pu dire, que le droit ne vient pas de l'État mais qu'il vient seulement par lui.

Et s'il convient de méditer la conception française de la justice pénale, c'est que nulle part mieux que dans la prévention et la répression des crimes, la pensée française ne s'est montrée plus constamment soucieuse de tempérer les exigences de la défense sociale, par le respect nécessaire des Libertés individuelles et par la recherche de la Justice.

Cette revendication des libertés individuelles est un hommage rendu à l'éminente dignité de la personne humaine, laquelle procède pour le croyant de ce que c'est à l'homme et à l'homme seul qu'ont été données les paroles de la Vie Éternelle, pour le chrétien de ce que l'homme et l'homme seul a été racheté par le sang du Christ, pour les autres de ce que seule la personne humaine présente une valeur absolue et vraiment universelle, et que c'est sur son respect et sur son respect seul que peut se fonder cette société universelle

que dès le xvi^e siècle Jean Bodin appelait de ses vœux lorsque, dans une inspiration telle que le droit international n'en a pas depuis connu de plus élevée, il réunissait non les États mais les individus dans l'universelle communauté humaine.

Certes la tradition révolutionnaire et les codes qui en sont issus n'ont pas eu de cette dignité de la personne humaine une vue parfaitement claire. C'est qu'à cette époque la personne n'était pas menacée par les doctrines d'oppression et que l'on envisageait surtout alors les réformes immédiates à opérer pour apporter les limitations nécessaires à l'absolutisme du pouvoir. Mais les hommes de cette époque ont su du moins dans une admirable formule dégager les trois conséquences essentielles du primat de la personne humaine : la liberté, l'égalité, la fraternité. Aujourd'hui que la personne menacée est directement mise en péril par les doctrines totalitaires, nous prenons conscience de sa valeur et nous pouvons mieux comprendre le sens véritable et par conséquent les limites de la liberté qui n'exclut pas et même implique les disciplines nécessaires à la sauvegarde de la liberté elle-même, de l'égalité qui, consistant à traiter également les choses égales, proscrit les privilèges mais n'exclut pas et implique même des hiérarchies fondées sur le mérite, de la fraternité enfin, correctif de ces disciplines et de ces hiérarchies et qui nous rappelle la loi chrétienne de la Charité.

Ces trois idées conduisent toutes à condamner toute conception du droit pénal qui le réduirait à une simple politique de défense sociale, à une simple sociologie criminelle, et à insérer dans nos lois de répression plus encore que dans toutes les autres, l'idéalisme et le libéralisme classiques, en exigeant, suivant le beau mot d'un criminaliste français, que les nécessités de la défense sociale « soient accommodées aux exigences de l'idée de Justice ».

L'égalité en effet, sans faire obstacle à l'individualisation de la peine, élimine l'arbitraire afin que la peine ne soit

pas mesurée à la faveur ou à la haine du pouvoir politique, mais à la gravité de l'infraction et à la responsabilité de l'agent.

La fraternité, sans faire obstacle aux nécessaires sévérités et sans prohiber même l'élimination des criminels incorrigibles, enseigne à voir dans le délinquant la faiblesse inhérente à notre nature, dans ses perversions, une image déformée de notre humanité, et elle assigne à la peine un but d'amendement plutôt que d'expiation ; elle répugne surtout à ravalier le coupable en le frappant d'une déchéance, comme l'enseignent aujourd'hui les auteurs allemands, et plus encore à faire, suivant les mêmes doctrines, du droit pénal un procédé d'élimination des types étrangers. Ce sentiment de fraternité a suggéré de nombreuses réformes dont certaines nous furent ensuite empruntées par les législations étrangères : les circonstances atténuantes et le sursis, — et qui nierait que l'œuvre de nos criminalistes, depuis les Tocqueville, les Bérenger, les Saleilles jusqu'aux travaux de la Société des Prisons, n'en aient été profondément imprégnées ?

Mais c'est surtout la préoccupation de la sauvegarde des libertés individuelles qui caractérise la conception française du droit pénal. C'est elle aussi que les mesures de défense sociale menacent plus directement. Par ce constant souci se rapprochent, par delà de profondes divergences techniques, le droit français et le droit anglais, à l'empirisme duquel nous devons l'idée de certaines institutions, comme le jury par exemple, et dont un siècle avant la Révolution française, en 1679, le libéralisme s'affirmait dans l'Act d'*Habeas corpus*. C'est aussi par là qu'ils s'opposent, dans un contraste frappant, aux doctrines totalitaires. Et c'est bien cette opposition, dont nous n'avons à envisager aujourd'hui qu'un seul aspect, qui confère à cette guerre, dont une certaine conception de la dignité et de la liberté de l'homme constitue l'un des enjeux, le caractère d'une guerre civile internationale, ou mieux encore, d'une

guerre de libération, pour employer le mot du Général de Gaulle, puisqu'elle doit avoir, suivant ses propres paroles « pour aboutissement pour chacun des Français (disons même pour chacun des hommes) une condition telle qu'il lui soit possible de vivre, de penser, de travailler et d'agir dans la dignité et dans la sécurité ». Or, vivre, penser, travailler et agir dans la dignité et la sécurité, n'est-ce pas là l'idéal même de la liberté, s'il est vrai, comme le prétendait Montesquieu, que la liberté utile et pratique consiste dans « cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté » ? Nous rejoignons ici la pensée du Président Roosevelt qui, dans un récent message, proclamait qu'un des buts de la guerre était d'assurer « à tous et partout dans le monde... l'affranchissement du besoin et de la crainte ». Or, il n'est pas pour l'homme de crainte plus intolérable que celle d'être privé de sa vie, de son honneur, de sa liberté ou de ses biens, par une décision arbitraire du pouvoir ou pour des crimes qu'il n'a pas commis. C'est pourquoi, en France, la Justice pénale se trouve traditionnellement dominée par deux principes tutélaires : le principe de la légalité des incriminations et des peines, le principe du respect des droits sacrés de la défense.

*
* * *

Le principe de la légalité des incriminations et des peines prévient l'arbitraire du pouvoir. Or, il y a arbitraire, soit que l'État, excédant les limites de sa compétence, empiète sur les libertés inviolables de l'individu, soit qu'il le poursuive pour des crimes qui n'ont pas été légalement définis, ou le punisse de peines qui n'ont pas été légalement prévues.

La première idée dicte la définition de l'infraction. L'étude des doctrines relatives au fondement du droit de punir montre qu'elles oscillent toutes entre deux conceptions : une conception

idéaliste et en quelque sorte religieuse justifie la peine par l'expiation et définit l'infraction comme le péché : l'acte qui méconnaît la justice et, sous quelque forme qu'on l'imagine, qui offense la Divinité. A l'opposé, une conception utilitaire et positiviste justifie la peine par sa nécessité et définit l'infraction comme l'acte antisocial. La conception française s'éloigne à la fois de l'une et de l'autre. La première lui semble contraire à la liberté de conscience, car le droit français répugne à punir les intentions, comme on peut bien le voir à la définition étroite qu'il donne de la tentative et que les codes totalitaires, moins soucieux de la liberté des consciences, n'ont pas voulu conserver. Il repousse la seconde parce qu'elle lui semble présenter le danger d'impliquer la subordination des libertés individuelles aux intérêts collectifs et, qu'à entendre ainsi le droit pénal, on pourrait justifier toutes les contraintes imposées aux individus en vue de la réalisation des aspirations collectives. L'idée que l'État ne trouve pas en lui-même sa fin et qu'il doit au contraire, par le maintien de l'ordre, assurer la sauvegarde des libertés de l'homme se traduit, dans la définition de l'infraction, par la prépondérance, dans l'énumération des faits punissables, des crimes et des délits contre les particuliers, et par un traitement de faveur pour le délinquant politique. Ce traitement de faveur n'exclut pas la sévérité pour les infractions qui mettent en péril l'existence de la communauté nationale ou même la sûreté intérieure de l'État et la forme de ses institutions. Mais dans les infractions politiques on a égard au mobile, supposé moins vil, de l'agent et, si sévères que soient les peines, elles ne marquent pas d'infamie celui qu'elles frappent. Il n'y a pas là simplement la tolérance pour l'opinion d'autrui, mais la conviction que le droit pénal n'est pas seulement un art politique, qu'il poursuit encore une œuvre de justice et qu'il doit prendre en considération la relativité des jugements en matière politique. Il est d'autant plus précieux de noter l'attachement de la pensée

française à ces postulats qu'ils sont aujourd'hui abandonnés par la politique criminelle des États totalitaires. Dans ces régimes d'oppression et d'intolérance où le droit pénal se trouve trop souvent ravalé à une simple fonction de police sommaire et où, éliminant toute opinion dissidente, le parti au pouvoir s'identifie avec l'État, le châtement du crime politique est non seulement inexorable, il porte en même temps la marque de l'infamie. Surtout le droit pénal change de sens, il ne s'agit plus de protéger la vie, l'honneur ou les biens des personnes contre des activités perverses ou coupables, il s'agit, encore moins de donner satisfaction à un idéal de justice en imposant au coupable l'expiation de sa faute, il s'agit, par delà les individus et au besoin contre eux, de protéger l'égoïsme sacré de la nation ou la pureté de la race des maîtres. La liste des infractions contre l'État s'accroît. Le code français se bornait à punir les crimes ou les délits contre la sûreté ou le crédit de l'État. La formule paraît trop étroite ; le code italien de 1930 punit les délits contre la personnalité de l'État et parmi ces délits figure le fait, volontairement mal défini, d'avoir publiquement traité avec mépris les organes de l'État ou du parti (art. 209). Le code allemand, sous le prétexte de défendre la force du peuple, la paix des morts, le régime politique, le mouvement national socialiste, la paix ou la force du travail, ou la santé du peuple, a pratiquement supprimé toutes les libertés : liberté de la presse, liberté d'association, liberté de réunion, et contre l'exercice des libertés les plus inviolables il a multiplié la menace des peines les plus rigoureuses. Et ces codes, non contents de sacrifier à l'État toutes les libertés, dépouillent symboliquement les individus de leur vie et de leur honneur en dévoilant les buts politiques en vue desquels les atteintes à la vie ou à l'honneur des particuliers sont réprimées. En Allemagne, en punissant les délits contre les mœurs on ne protège pas l'honneur des individus, c'est le sang allemand qu'on défend et c'est pour

protéger l'honneur allemand qu'on interdit le mariage ou même les relations intimes entre les juifs ou leurs descendants et les sujets de l'État de sang allemand. En Italie, les mineures ne sont protégées contre l'exploitation de la débauche que si elles devaient être livrées à la prostitution en dehors des frontières du pays (art. 458).

Plus encore que dans l'énumération des incriminations, c'est dans le caractère et l'interprétation des lois pénales que s'affirme le libéralisme de la pensée française. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, traduisant les doléances contenues dans les cahiers des États Généraux, non seulement exigeait que la loi fût la même pour tous et qu'elle n'interdît que les actions évidemment nuisibles à la société, elle ajoutait encore : « La loi ne doit établir que des peines évidemment et strictement utiles et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée. » Elle affirmait ainsi, comme des sauvegardes nécessaires contre les abus du Pouvoir, le double principe de la non rétroactivité et de l'interprétation étroite des lois pénales. L'esprit dans lequel ce double principe a été posé était clairement exprimé dans l'article 14 de la Constitution du 24 juin 1793 : « Nul ne doit être jugé et puni qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au délit, la loi qui punirait des délits commis avant qu'elle existât serait une tyrannie, l'effet rétroactif donné à cette loi, un crime. » Et comme, suivant le mot d'un de nos vieux juristes, la France est « une nation amatrice de la société humaine », elle n'a pas gardé pour elle ce message ; hier encore ce principe figurait dans tous les codes, et les quelques législations qui aujourd'hui cherchent à s'en écarter se gardent bien de heurter le principe de front, ils le sapent subrepticement ou l'attaquent par la bande. Il figure encore dans les lois hitlériennes, mais avec des réserves qui ruinent son efficacité, le principe ne s'applique pas en effet en Allemagne aux mesures de sûreté, et là où il s'ap-

plique, il ne lui est reconnu qu'une simple valeur d'interprétation, en sorte que le législateur peut l'écarter chaque fois qu'il veut et il le fait. On sait que le Hollandais Van Lubbe, pour avoir incendié le Reichstag, fut condamné à mort et pendu par application de deux lois du 29 mars et 4 avril 1933, l'une et l'autre postérieures au fait incriminé et qui non seulement étaient des lois rétroactives, mais qui en outre étaient des lois de circonstance.

Le principe de la légalité des incriminations et des peines signifie encore que la peine ne sera pas laissée à l'arbitraire du juge et qu'il appartient à la loi et à elle seule d'en fixer au moins le maximum. La crainte de l'arbitraire et de l'oppression est même si vivace en France qu'on a toujours voulu empêcher le juge, sous couleur d'une interprétation des textes existants, de créer des incriminations nouvelles et de prononcer ainsi des peines non légalement prévues, le moyen serait trop facile. C'est donc celui qu'emploient les législations qui ne donnent aux idées libérales qu'une adhésion hypocrite. Dans sa rédaction actuelle, le paragraphe 2 du code allemand admet l'extension des textes par voie d'analogie et reconnaît au juge le pouvoir de les appliquer à des faits qu'ils ne visent pas directement, « si la saine appréciation du peuple allemand le réclame. »

Mais on n'aurait donné aux libertés individuelles qu'une garantie illusoire en permettant au juge d'appliquer seulement les peines prévues par la loi, si à côté de la peine et sous un autre nom, on n'avait institué des mesures de défense sociale contre les anormaux ou les incorrigibles en raison de leur état dangereux, et si l'on n'abandonnait au juge ou même à l'administration pénitentiaire le soin d'en faire une application discrétionnaire. Certes ces mesures, qui ne sont pas infligées en haine du crime, ne tendent qu'à la protection et à l'assistance des anormaux, des alcooliques, des dégénérés et des vagabonds ; elles n'en sont pas moins privatives de liberté,

car on ne se soucie pas de savoir si ceux à qui on les inflige désirent ou non être protégés ou assistés de cette manière ; elles sont même plus redoutables que la peine si, indéterminées dans leur durée, elles doivent se prolonger jusqu'à ce que le juge ou l'administration estime que l'état de danger social a disparu par l'amendement ou la rééducation de ceux qui les subissent. Aujourd'hui, on envoie à l'asile les buveurs, les alcooliques, demain on épargnera les souffrances d'une vie inutile aux incurables et aux vieillards. Dès lors qu'on ne limite plus la défense sociale par la justice, où s'arrêtera l'exigence de la collectivité ? C'est pourquoi les doctrines positivistes de la mesure de sûreté et de la sentence indéterminée n'ont trouvé en France qu'une médiocre audience. Non pas qu'on ait renoncé à recourir, à l'égard de certains délinquants, à des mesures de défense sociale autres que la peine ; ces mesures sont nécessaires, parce qu'à mesurer la sanction sur le seul degré de responsabilité morale de l'agent, on risque de désarmer la société vis-à-vis des délinquants, dont les vices, l'inadaptation à la vie sociale ou l'anormalité diminuent la responsabilité morale dans la mesure même où ils sont plus dangereux pour elle. Avant que le mot de mesure de sûreté ne fût lancé, nos codes connaissaient la chose, mais quelle que soit la nature de la sanction, de quelque nom qu'on la désigne, qu'on appelle asile ou prison le lieu où elle est subie, on a toujours voulu, en France, qu'elle soit entourée des mêmes garanties que la peine, et le récent projet de code pénal qui, pour la première fois en France, donne une réglementation systématique de la mesure de sûreté, la soumet au même principe de légalité que la peine, ne permet de l'infliger qu'à l'individu coupable d'une infraction révélatrice par elle-même d'un danger social suffisamment grave, entoure enfin son application des mêmes précautions et garanties que la peine, en reconnaissant aux mêmes juges, statuant dans les mêmes formes, le droit de la prononcer.

*
* * *

Car, et nous avons ici un second témoignage du libéralisme de nos traditions, ce n'est pas assez que la loi élimine l'arbitraire du juge et ne lui permette de ne prononcer que les peines légalement prévues, nous exigeons encore que, pour les prononcer, le juge suive scrupuleusement les procédures établies à cet effet par la loi. Le souci constant de concilier les besoins de la protection sociale avec le respect des droits sacrés de la défense, et le maintien des garanties nécessaires des libertés dominant l'agencement de ces procédures. Le code d'Instruction criminelle qui les organise constitue à nos yeux la charte de nos libertés et nous avons coutume de l'appeler le code des honnêtes gens ; car si les criminels seuls commettent des crimes, il est inévitable que des innocents en soient parfois soupçonnés, mais ce serait un désordre intolérable qu'un homme soit condamné pour un crime qu'il n'a pas commis. Nous ne pouvons montrer ici la sagesse des précautions qu'à chaque étape de la procédure le législateur a multipliées. Trois traits suffisent à donner la mesure du libéralisme de nos lois et à l'opposer aux doctrines de tyrannie des États totalitaires. Le droit français permet à tous l'accès de la justice, il assure l'indépendance des juges à l'égard du Pouvoir Politique, il exige enfin le respect scrupuleux des formes judiciaires.

C'est en France une tradition dont on retrouve l'origine dans l'ordonnance de 1670, que la victime du délit peut vaincre les résistances du Parquet et mettre au besoin malgré lui en mouvement l'action publique. Deux moyens lui sont aujourd'hui offerts : elle peut citer directement l'auteur du délit devant la juridiction de jugement, elle peut aussi se constituer partie civile devant le juge d'instruction et le juge, saisi par cette plainte avec constitution de partie civile, doit

informer sans qu'il soit besoin d'attendre les réquisitions conformes du Parquet. Pour comprendre le prix que nous attachons en France à ce principe, il suffit de rappeler l'émotion que suscita un arrêt qui le mettait en doute et qui, par surcroît, ne l'avait mis en doute que pour donner à la Cour de Cassation l'occasion de l'affirmer. C'est que la participation des particuliers à la mise en mouvement de l'action publique n'est pas une simple question de procédure, c'est un des aspects du problème des rapports de l'individu et de l'État. C'est une garantie nécessaire contre les abus du pouvoir. Elle implique que la société doit aux particuliers le secours de ses juges et qu'ils ont le droit d'obtenir justice malgré l'inaction, l'indifférence ou la complaisance du Ministère Public et par-dessus lui malgré l'inaction, l'indifférence ou la complaisance du Gouvernement dont le Ministère Public est un agent et reçoit ses instructions.

Et c'est bien parce que la participation de la victime à la mise en mouvement de l'action publique est une garantie contre les abus du pouvoir que les États totalitaires ne l'admettent pas. Ils ne conçoivent l'intervention des particuliers que sous la forme de la délation. Comme ils ont avili et perverti la plupart des idées morales, ils ont fait de la délation une vertu, de la violation du secret professionnel un devoir. Le code italien impose en effet aux médecins, chirurgiens et sages-femmes qui, par l'exercice de leur profession, ont eu connaissance d'une infraction, l'obligation d'en faire un rapport circonstancié. Mais ils ne tolèrent l'intervention des particuliers dans la mise en mouvement de l'action publique que sous cette forme ténébreuse parce qu'elle leur permet d'assouvir leurs haines partisanses tout en laissant au Ministère Public une souveraine liberté d'appréciation et ils se gardent bien de reconnaître à la victime aucun moyen de forcer l'inaction du Ministère Public. Dans ces pays, nul ne peut se prétendre lésé sans l'agrément du gouvernement et de ses agents. Ils

disent que le Ministère Public doit être libre d'apprécier l'opportunité des poursuites. Nous connaissons ce langage ; c'est celui de tous les régimes où le crime est puni ou glorifié, suivant qu'il est commis par un adversaire ou un partisan, ou suivant qu'il a pour victime un partisan ou un adversaire. Ainsi parlent les princes qui ne se maintiennent que par la persécution et qui provoquent ou couvrent l'arbitraire de leurs agents. Les Nazis ne s'embarrassent même pas de ces misérables excuses ; ils découvrent cyniquement leur jeu : une ordonnance du 6 février 1935 donne au Führer le pouvoir d'interdire la poursuite à l'égard d'une infraction déterminée. Ce pouvoir est bien autre chose que la grâce, simple mesure de clémence et qui n'empêche pas la lumière d'être faite. Il tend, pour des motifs que l'on devine, à paralyser purement et simplement la manifestation de la vérité et l'œuvre de la justice, et non seulement il dénie à la victime le droit d'obtenir justice, il réalise en outre une évidente immixtion du pouvoir politique dans le fonctionnement de la justice et par là méconnaît cette autre protection nécessaire des libertés individuelles : l'indépendance des juges à l'égard du pouvoir.

Cette indépendance est assurée en France à la fois par le recrutement, la formation professionnelle et l'inamovibilité des magistrats et par le principe de la séparation de la poursuite et des fonctions juridictionnelles, soit au cours de l'instruction soit au cours de la procédure de jugement. Ce principe signifie que le juge doit se préoccuper seulement de la recherche de la vérité et qu'il n'a pas d'injonctions à recevoir du Ministère Public, émanation directe du Pouvoir. Et encore n'a-t-il pas suffi que ces mesures fussent prises, il n'a pas suffi qu'en fait l'indépendance des magistrats n'ait donné lieu, en France, à aucun soupçon. Lorsqu'il s'agit de la liberté des individus, le sentiment français est ombrageux ; aussi pour les faits les plus graves, susceptibles d'entraîner l'application de peines criminelles, il réclame que le verdict émane non de

fonctionnaires, si intègres soient-ils, mais de personnes absolument indépendantes du pouvoir, et la justice est alors rendue par le Jury. Oh ! je sais bien les critiques qu'on a pu adresser à la justice des jurés. Les jurés sont impressionnables. Isolés dans la salle d'audience, ils sont sensibles aux incidents que l'habileté de l'avocat sait créer ou amplifier et ils se défendent mal contre l'éloquence du défenseur en sorte qu'ils sont soustraits au sentiment populaire « comme un peu d'eau de mer recueillie dans un vase cesse de ressentir le mouvement des marées ». Mais qu'importe que le verdict du Jury n'exprime pas exactement le sentiment populaire si la poursuite ne tend pas à donner satisfaction à la vindicte publique ? Ce qui importe c'est que la justice soit indépendante du pouvoir et l'on ne saurait mettre en doute l'indépendance du jury. Aussi bien peut-on le critiquer, on n'en demande pas la suppression et l'on ne cesse même de lui reconnaître des pouvoirs plus étendus. Depuis 1932, il participe à l'application de la peine, le nouveau projet de code d'instruction criminelle institue le système de l'échevinage pour rendre plus étroite la collaboration de la Cour et du Jury. Les pays totalitaires eux-mêmes le conservent, mais c'est pour l'asservir. Le droit italien admet bien la collaboration des particuliers à l'œuvre de la justice criminelle, mais il choisit soigneusement ces justiciers parmi des catégories restreintes de notables : hauts fonctionnaires ou employés de l'État, le gouvernement les nomme et il exige d'eux, aux termes du décret royal du 23 mars 1931, « une conduite morale et politique sans reproche ». Car on se préoccupe moins d'avoir une justice juste que d'avoir une justice fasciste.

Mais de toutes les garanties de libertés individuelles, la plus importante est le respect scrupuleux des formes judiciaires. Il postule le caractère contradictoire de la production des preuves ainsi qu'une certaine publicité des débats parce qu'en France, la Justice ne craint pas le contrôle de l'opinion. Certes

il faut bien au stade initial et lorsqu'il ne s'agit encore que de réunir les preuves et non de les discuter agir avec célérité et dans un secret relatif. C'est pourquoi la procédure d'instruction est conçue sur un type principalement inquisitoire et c'est seulement dans la phase définitive du jugement que s'affirment le plus nettement la publicité des débats et le caractère contradictoire de la procédure. Mais gardons-nous de croire que le secret de l'instruction compromet les droits sacrés de la défense. Sans cesse des garanties plus précieuses lui sont données. L'auteur du code italien peut bien pour les écarter qualifier ces garanties de « conceptions périmées datant de la Révolution française ». Il faut croire qu'en France l'idée de Justice ne se périme pas si facilement puisque les mêmes préoccupations ne se sont jamais démenties et qu'elles inspirent encore plusieurs réformes importantes et très récentes. Et ce n'est pas en France qu'on jugera ces formalités « excessives », qu'on les éliminera comme « superflues », qu'on qualifiera de « chicanes » ou de « bavardages du genre académique ou théâtral » les discussions permises à la défense, que pour mieux sacrifier les formes tutélaires on prétendra « qu'il faut faire en sorte que la justice substantielle l'emporte toujours sur la justice purement formelle ». Ce galimatias où la fourberie le dispute à la grandiloquence ne saurait avoir aucun crédit en France où nous savons depuis que nos vieux auteurs nous l'ont appris, dans un langage plus sobre et plus vrai, que « Justice n'est proprement autre chose que formalités ».

Mais il importerait bien peu que l'on eût soigneusement réglé les procédures et que l'on se fût assuré de l'intégrité des juges, si l'œuvre de la Justice ne leur était pas exclusivement confiée et si parallèlement à eux on reconnaissait aux officiers de police, agents directs du pouvoir, le droit de procéder en dehors des formes judiciaires à l'instruction des crimes en sorte qu'en définitive la liberté des individus, leur vie même seraient commises entre leurs mains. Certes il faut

bien confier à la police, seule outillée à cet effet, le soin de réunir certaines informations, mais la France a une instinctive horreur des méthodes policières et elle n'admet sous aucun prétexte que la liberté des individus puisse être laissée à la discrétion des autorités administratives. Aucun homme ne peut être mis en état d'arrestation ou de détention préventive que par le juge d'instruction ou sous son contrôle. Seul le juge d'instruction pourra donc mettre un prévenu en état de détention préventive, la durée de cette détention est d'ailleurs limitée et contre les magistrats qui n'exerceraient pas correctement leurs pouvoirs, la loi organise la procédure de la prise à partie.

Ici encore, quel contraste avec les méthodes des pays sous régime totalitaire ! Certes ils ont, eux aussi, leurs codes, mais que signifient les lois si elles placent la vie et la liberté des individus à la merci de simples mesures de police ? En Italie, c'est une loi qui confère à l'autorité de sûreté publique, donc à la police, le pouvoir d'infliger par simple mesure administrative le *confino*, c'est-à-dire, la déportation dans les îles Lipari, aux personnes suspectes au régime et c'est une autre loi (art. 238 C. procédure pénale), qui permet aux officiers de police le droit de procéder aux arrestations sur simple soupçon de fuite. Et de quelles violences ces arrestations s'accompagnent-elles ? L'article 16 du code de procédure pénale suffit à nous le faire entrevoir : il subordonne à l'autorisation du Ministre de la Justice toute poursuite contre les officiers ou agents de police pour faits accomplis dans l'exercice de leurs fonctions : « tels qu'usage d'armes ou autres moyens de coercition. » Toujours dans le même langage hypocrite et solennel, on nous explique qu'il faut bien pour que les agents remplissent leur devoir « qu'ils ne soient pas exposés à des poursuites chaque fois qu'ils font ce que la loi appelle d'une façon abstraite un délit. » On ajoute que : « la nécessité d'employer des armes entraîne des complications

politiques qui échappent à la compétence de la justice.» Symptomatique opposition entre la politique et la justice, mais qu'importent ces précautions, nous avons bien compris l'usage de ces armes et il ne nous échappe pas que ce que la loi appelle abstraitement un délit, c'est ce qui dans le concret constitue d'odieuses violences ou même des exécutions sommaires. Et je n'ai parlé que de l'Italie, chacun sait l'activité de la Gestapo et comment par simples mesures administratives et parfois sur simple délation, les camps de concentration ont été remplis en Allemagne, comment enfin aux yeux de la conscience universelle le régime nazi s'est déshonoré par l'abjection de ses crimes et reste à jamais souillé du sang qu'il a versé dans de si nombreux assassinats et massacres policiers.

Leurs juristes disent qu'il faut savoir plier les droits de l'individu aux intérêts de l'État et sacrifier parfois les garanties individuelles à la rapidité des procédures. Ces « raisonnements de raison ratiocinante » révoltent nos plus authentiques traditions, lesquelles n'admettent pas de raison d'État contre la raison, ne conçoivent l'ordre que dans la Justice et ne tolèrent pas que pour l'intérêt de la collectivité on flétrisse et assassine un innocent.

C'est bien là au fond que se heurtent la conception française et les conceptions totalitaires. Le conflit ne date pas d'aujourd'hui et nulle part il ne se révèle mieux que dans la terminologie. Pour désigner l'ensemble des méthodes tendant à lutter contre la criminalité, un auteur italien, il y a un demi-siècle, a lancé le mot de sociologie criminelle, il éliminait ainsi d'une manière bien caractéristique toute allusion au droit et à la Justice. A un Allemand on doit l'expression plus cynique encore de Politique criminelle. Expression équivoque et à double sens, trop souvent exacte en tous les cas, car en Allemagne nazie, trop souvent l'application des peines a été la mise en œuvre d'une politique criminelle. N'est-il pas frappant au contraire qu'ayant à présenter une vue d'ensemble de nos

conceptions pénales, le criminaliste français le plus autorisé aujourd'hui n'ait pas trouvé de meilleur titre que celui qu'au xviii^e siècle Jousse donnait à son ouvrage : *La Justice Pénale*. Il témoignait ainsi de la continuité, à travers plusieurs siècles et malgré plusieurs révolutions, d'une de nos traditions les plus authentiquement françaises. Cet idéal de justice et de liberté n'est en effet la formule d'aucun parti, il est inscrit dans nos lois parce qu'il est imprimé au cœur de tous les Français. Il constitue l'un des enjeux de cette guerre de libération dans laquelle la France, « avant-garde occidentale du parti de la liberté », comme l'appelait un jour le Général de Gaulle, entra d'un cœur unanime en septembre 1939 et que la France combattante et la France souffrante poursuivent aujourd'hui, d'une autre manière sans doute, mais avec une volonté et une foi restées ou redevenues comme au premier jour, plus même peut-être qu'au premier jour, pleinement unanimes.

Et nous, à qui sont épargnées les souffrances du combat et les détresses de l'occupation, mais qui avons appris que les civilisations sont mortelles, qui savons aussi que les libertés acquises au prix de tant de luttes et dont nous jouissons sans y songer comme si elles étaient naturelles, sont aujourd'hui dangereusement menacées, tournons-nous vers la France, pour la mieux connaître, pour mieux comprendre le prix de ses traditions, pour mieux aimer tout ce qu'elle représente, pour mieux graver enfin dans nos pensées et dans nos cœurs son vrai visage. Peut-être trouverons-nous parfois que les vérités qu'elle nous enseigne sont simples et modestes ; ce sont des vérités humaines, moyennes, mais qu'il a fallu, disait Giraudoux, « les plus grands révoltés et les plus grands sages pour filtrer ainsi à travers les âges. »

Jean CHEVALLIER.

CE N'ÉTAIT QU'UN RÊVE...

Mohammed Efendi, le gérant du bureau de Poste du village de Kaouamil, était un homme dans la force de l'âge, ayant dépassé la quarantaine. Depuis dix ans qu'il occupait cette fonction, il n'avait jamais quitté le pays. Il avait été auparavant un petit employé dans de plus grands bureaux, dans différents chefs-lieux. Le village de Kaouamil, ou plus exactement la station de Kaouamil, était une petite agglomération campagnarde où ne s'arrêtaient que deux trains de voyageurs et quelques convois de marchandises.

Mohammed Efendi menait dans son bureau une vie monotone, aidé par un jeune garçon affublé du sobriquet de « Correspondance ». Aux heures de travail, on pouvait voir le gérant assis derrière sa table, l'air agité, distribuant des injures à son employé, jetant de droite et de gauche lettres et colis, geignant, hurlant, maudissant le destin qui l'avait amené dans ce pays perdu, dans ce coin infernal. Quand il était las d'insulter son adjoint, il s'attaquait aux paysans, qu'il abreuvait d'épithètes immondes. Et lorsque sa langue était fatiguée, il s'en prenait à lui-même, se traitant intérieurement de poltron, de fainéant, de lâche.

Quand sa besogne officielle était achevée, Mohammed Efendi se rendait au café Manoli, traînant aux pieds de vieilles savates, vêtu d'une galabieh sale, par-dessus laquelle il endossait sa veste jaune déteinte à boutons de

cuivre, le tarbouche insolemment posé en arrière, ce qui laissait sa tignasse mal peignée retomber en désordre sur son front. Dès son arrivée au café, Manoli lui apportait son narghileh, une tasse de café et l'un des journaux quotidiens. Alors il passait son temps à fumer, à cracher, à parcourir les nouvelles, à échanger des brocards avec ses voisins, en prenant pour cible les paysans qui passaient devant ses yeux, pendant que ses narines recueillaient l'âcre poussière soulevée par les bêtes qui couraient par là.

Mohammed Efendi ne cessait pas de se plaindre de son isolement et de son existence sans imprévu. Il connaissait tout le monde, tous les habitants des villages et des chefs-lieux environnants. Outre le café Manoli, le bourg s'enorgueillissait de la boutique de « l'oncle Rébi », que Mohammed Efendi visitait lorsqu'il manquait de provisions dans son logis et il y dévorait des poivrons, des aubergines frites et des salades, sans perdre un mot des anecdotes contées par le propriétaire. Tout près de la boutique, passait la chaussée qui longeait le canal et Mohammed Efendi aimait à se trouver là quand le jour touchait à sa fin, pour voir les paysannes aller et venir. Il leur décochait des plaisanteries ou des compliments. Il guettait le passage de l'express du soir, que son regard suivait pendant une ou deux minutes. Ses coups d'œil investigateurs plongeaient dans la perspective des champs et des terrains de culture. Il y avait encore la mosquée, où il se rendait chaque vendredi, non par piété ou par conviction religieuse, mais pour se mêler aux paysans qui faisaient leurs ablutions. Il ne faut pas oublier non plus le marché du mercredi, que chaque semaine il se gardait bien de manquer. Il n'accomplissait aucune opération commerciale, mais, pour tuer le temps, il faisait monter les prix de la volaille ou des bêtes de somme, il heurtait les badauds et des discussions surgissaient entre eux et lui...

Malgré toutes ces distractions, Mohammed Efendi s'enuyait terriblement. Il passait ses journées à bâiller, à s'étirer, à s'arracher les poils de la barbe, qu'il ne faisait

raser que le vendredi, ou bien à mordiller les bouts de sa moustache broussailleuse.

Ce Mohammed Efendi avait une compagne, une paysanne âgée de quarante-cinq ans, qui n'était plus de la première fraîcheur. Elle apportait l'eau destinée à remplir la jarre de la maison, et se chargeait des travaux domestiques. Il avait mis le grappin sur elle à son arrivée à Kaouamil : il la supportait mal et la détestait, mais il ne songeait pas un instant à s'en débarrasser.

*
* *

Le chef de gare de Kaouamil, sur ces entrefaites, fut nommé ailleurs et remplacé par un homme de cinquante ans, d'aspect trapu, possesseur d'une monstrueuse moustache, et dont les yeux, tels des yeux de faucon, lançaient des feux éclatants, ombragés par une paire de sourcils noirs très touffus.

Une franche amitié se noua entre le nouveau chef de gare et Mohammed Efendi. Mais, pour ce dernier, c'étaient des relations d'un subalterne avec son chef, car il éprouvait en présence de « Khamis Efendi » une sorte de crainte révérencielle qu'il ne savait comment exprimer. Lorsqu'il l'accostait, il faisait des courbettes avec une servilité étrange et quand il le rencontrait sur sa route, Mohammed Efendi se montrait plein d'attentions et se précipitait en disant :

— Votre Excellence désire-t-elle quelque chose ?

Lorsque le train de voyageurs entrait en gare et que Khamis Efendi sortait de son bureau comme une bête fauve, on pouvait voir à sa suite Mohammed Efendi qui semblait tout ratatiné, tel un chat qui vient de recevoir une raclée...

*
* *

Le bruit se répandit dans le village que Khamis Efendi possédait une épouse soudanaise, un modèle de beauté.

Elle n'avait pas atteint encore ses dix-sept printemps et elle avait l'allure pleine de coquetterie des femmes délu-rées de la ville. Ces commentaires alléchants faisaient dé-périr Mohammed Efendi. On le voyait s'asseoir sur sa chaise comme épuisé, il s'entretenait avec l'un ou avec l'autre, interrogeant les amis au sujet de ce genre de jolies femmes, et ses yeux papillotaient comme dans l'étourdissement d'un rêve... Lorsqu'il revenait au bu-reau de Poste, reprenant sa besogne inévitable, classer lettres et colis, il se penchait vers son employé et lui con-fiait à voix basse :

— Mon petit, as-tu vu la femme du chef de gare ?

Et le jeune homme lui répondait avec son accent cam-pagnard :

— Non, Monsieur, je ne l'ai pas vue.

Mohammed Efendi, les yeux étincelants, le foudroyait de son regard méprisant et le rabrouait :

— Alors, qu'est-ce que tu fais dans ce pays, espèce d'imôécile ?

*
* *
*

Mohammed Efendi vint à savoir que la belle Soudanaise sortait de chez elle une fois par semaine pour rendre visite à l'épouse de l'omdeh, qu'elle empruntait à l'aller et au retour le petit chemin qui passait devant la boutique de l'oncle Rébi. Il résolut donc de s'installer dans la bou-tique et d'y élire domicile depuis l'après-midi jusqu'à la prière du soir, ravi à la pensée d'apercevoir la jolie Sou-danaise. Mais il jugea honteux de s'y trouver dans une tenue débraillée, avec des vêtements sordides, et il décida de s'habiller à neuf. Ce fut une opération révolutionnaire. Elle nécessita l'intervention du coiffeur qui lui fit la barbe tous les jours, lui tailla les cheveux. Il fallut expé-dier une robe au chef-lieu pour la faire laver et repasser, acheter une boîte de cosmétique. Il réprimandait son employé pour qu'il n'oubliât pas de nettoyer ses chaus-

sures... Il lui parut alors facile d'aller à la boutique en prenant une allure fière, avec une mise plus seyante, et flairant bon...

Enfin la belle Soudanaise arriva, enveloppée dans sa *melaya*, son corps semblait bien proportionné, inspirait le désir... Elle avait une démarche à la fois hautaine et onduleuse, dandinant ses flancs de droite et de gauche, lançant des coups d'œil ici et là. A la contempler Mohammed Efendi fut ensorcelé et son trouble fut tel qu'il fut incapable de faire un mouvement, que sa langue s'immobilisa. Il aurait bien voulu répondre à son sourire par un léger sourire discret, mais les muscles de son visage, comme embarrassés, refusaient d'obéir. Son unique volonté aurait été de montrer par un signe, une attitude quelconque, si effacée soit-elle, l'admiration qu'il éprouvait pour la beauté de la jeune femme, son amour pour elle. Mais, par suite de sa forte émotion au moment de son passage, il sentit un engourdissement de ses membres et devint un bloc de pierre. A peine était-elle passée, sa jolie silhouette avait-elle disparu au tournant du chemin qu'il recouvra ses esprits et que les muscles de son visage furent de nouveau dociles. Il cria de toute la force de ses poumons :

— Oncle Rébi !

Il lui prit les mains, qu'il serra avec effusion et exposa à son ami sa secrète souffrance et sa pénible situation.

Quand ses transports se furent un peu calmés et que Mohammed Efendi eut retrouvé sa sérénité, il se pencha vers son interlocuteur et lui demanda :

— Oncle Rébi, quelle est ton opinion sur les Soudanaises ?

La barbe de l'oncle Rébi remua dans tous les sens et ses yeux lancèrent des éclairs, pourtant il réussit à cacher son trouble et son émoi :

— Moi, dit-il, un homme dans ma situation, Mohammed Efendi... Je vous en prie, laissez-moi tranquille.

Mohammed Efendi tirait l'oncle Rébi par sa *galabieh*.

Toutefois son visage avait repris une apparence sereine lorsqu'il continua.

— On dit, oncle Rébi, que les Soudanaises ont une fraîcheur extraordinaire. Leur corps est doux comme de la soie : quand on met son doigt sur leur bras potelé, il s'enfoncé comme dans de la pâte. En outre, elles montrent en amour une vitalité étrange qu'on ne retrouve pas chez la race blanche... Ah ! oncle Rébi ! Quand pourrai-je en embrasser une ? Le goût de ses lèvres demeurerait attaché aux miennes toute ma vie.

*
* *

Après mûre réflexion, Mohammed Efendi se contenta de regarder sa bien-aimée de loin, préférant l'illusion à la réalité, les songes à l'état de veille. Le Mohammed paresseux, sale, déguenillé, bougon, qui ne trouvait dans l'existence que dégoût et ennui, fit place à un Mohammed travailleur, élégant, paisible, qui ne vit en ce monde que le point de vue de l'amour et de la gaieté. Il se montra satisfait de son employé. Il se consacra au fantôme de sa bien-aimée et lui voua une infinie tendresse : pour cette figure de roman il se révéla prodigue et lui envoya des cadeaux... Lorsqu'il s'imaginait seul avec elle, il s'en approchait, les yeux langoureux et lui disait avec cette voix suave qui procure l'ivresse des rêves :

— Embrasse-moi, ma chérie... Donne-moi un long baiser sur la bouche, vite... Viens près de moi...

Il prenait son temps pour savourer ce baiser et il ne se gênait pas pour en exiger d'autres.

Au café, il ne lisait plus les journaux, ne regardait plus les passants, il considérait d'un air hagard la poussière, s'imaginant avoir affaire à des nuages légers à travers lesquels il allait voir apparaître l'image de sa belle... Ses promenades solitaires par les champs devenaient plus fréquentes, comme ses stations sans raison au bord des étangs environnants. Il se récitait tout bas des poèmes

d'amour, poussait d'ardents soupirs et lançait au ciel des regards désespérés...

La nuit tombée, il revenait à la maison, s'accoudait à sa fenêtre et conversait avec les étoiles. Il trouvait suprême délectation à des entretiens passionnés avec sa servante, il la pressait sur son sein, serrait dans ses bras sa taille flexible, et humait de ses lèvres purpurines la douceur de vivre.

*
* *

Se trouvant au café un jour, il appela le patron et lui demanda gentiment à l'oreille :

— Dis-donc, Manoli, as-tu un phonographe ?

Oui, mon Bey, mais il est cassé...

— Fais-le réparer, je prends les frais à ma charge...

Quelques jours plus tard, un disque tourna pour Mohammed Efendi la chanson *Un regard a suffi pour enflammer mon cœur*. Il ressentit une émotion inconnue : il s'en prit à sa moustache qu'il tortillait avec énergie, comme s'il avait voulu en extirper les racines. Il remit le disque plusieurs fois, fredonnant avec le chanteur ou lançant des exclamations prolongées, éperdues...

*
* *

Le chef de gare l'invita une fois à déjeuner. Dans la salle à manger, il guettait le moindre bruit provenant de l'étage supérieur, où se tenait la jeune femme. Il suivait au son les allées et venues et se sentait inondé par une musique venant du ciel. Cependant le chef de gare lui conta les incidents de sa vie, ballottée entre les express et les omnibus, existence pleine de soucis et de labeur, chargée de travaux importants. Mohammed Efendi répondait d'une façon distraite, plongé dans sa rêverie.

— Des trains... des trains... tout cela représente une fatigue intense... inimaginable, mon vieux.

A l'instant où il disait ces choses, un vacarme se fit entendre à l'étage, suivi de bruits de coups, de bordées d'injures et d'appels au secours. Khamis Efendi poussa un furieux juron, se précipita à la porte en hurlant :

— Vous ne laisserez donc pas à la pauvre humanité une seconde de paix ? Nous avons des invités... C'est vraiment honteux de témoigner d'une si mauvaise éducation...

Il revint s'asseoir en maugréant :

— C'est tous les jours la même rengaine. Ma femme passe son temps à crier et à insulter la petite bonne... Je crois que ma cervelle finira par éclater.

Mohammed Efendi rétorqua d'une voix douce :

— Mon cher ami, les femmes ont des voix aussi mélodieuses que le chant du rossignol. Personne ne devrait s'en plaindre.

— Comme le chant du rossignol?... Oui ? Plutôt un croassement de corbeau.

— Voulez-vous bien vous taire... Mon vieux, voulez-vous bien vous taire.

A ce moment on entendit un cliquetis de bracelets, dont l'harmonie mystérieuse plongea Mohammed Efendi au comble de l'émotion : son imagination lui faisait entrevoir des bras nus, à la peau soyeuse, qui entouraient son cou dans un long embrassement, sans fin.

Le chef de gare renouvela souvent ses invitations à déjeuner chez lui...

*
* *

Trois mois se passèrent ainsi pour Mohammed Efendi pendant lesquels il ressentit un goût délicieux à la vie : fantasmagorie exquise, qui, à ce qu'il pensait, devait durer éternellement. Mais quel ne fut pas son amer désespoir lorsque parvint à sa connaissance que Khamis Efendi allait être transféré à une gare plus conséquente que Kaouamil et que, dans quelques jours, il quitterait le pays pour voguer vers sa nouvelle résidence...

Le jour des adieux arriva, et Mohammed Efendi aida les domestiques à transporter les meubles du chef de gare, de son domicile à la station. Un nouveau et cuisant chagrin l'attendait : il apprit en confidence que l'épouse de Khamis Efendi était partie avant son mari par le train du matin pour faire les préparatifs voulus dans la nouvelle maison...

Mohammed Efendi arpenta le quai de la gare, triste et silencieux, se rongant les ongles, donnant des coups de pied aux sacs postaux et aux ballots des paysans, déversant un flot d'invectives sur lui-même et sur toute l'humanité.

Le moment approchait : on entendit le ronflement du train. Khamis Efendi sortit de son bureau, suivi des employés et des personnes venues pour prendre congé de lui. Le chef de gare marchait avec une dignité solennelle, se penchant en avant, se redressant en arrière, tordant sa grosse moustache avec des gestes prétentieux.

Dès qu'il le vit, Mohammed Efendi s'empressa, lui saisit les deux mains qu'il baisa. Très ému, Khamis Efendi considéra son ami, le remercia des sentiments qu'il lui exprimait, un peu étonné de ces marques de sympathie...

*
* *

Mohammed Efendi rentra chez lui : le bourg lui semblait avoir revêtu des habits de deuil et il se sentit frappé au cœur par de douloureux spasmes.

Il s'en prit, sur sa route, à son employé « Correspondance » et le roua de coups jusqu'à satiété...

Quelques temps plus tard, le coiffeur vint pour le raser. Mohammed Efendi lui présenta son menton, mais se ravisa dès que l'autre commença sa besogne et lui hurla en pleine face :

— Qu'est-ce que c'est ? T'imagines-tu par hasard que mon menton est un champ à labourer ?

Furieux, il s'était levé et mettait le malheureux à la

porte. Il partit pour le café Manoli et, à peine assis, donna un grand coup de poing sur la table, brisant sa tasse, en prétextant que le café était de mauvaise qualité.

Il vida les lieux en un clin d'œil, se dirigeant vers le marché : or c'était un mercredi. Il eut des altercations avec les vendeurs, horripilés de ses quolibets blessants. Il finit par en venir aux mains avec l'un d'eux et sortit de la bagarre blessé, les vêtements en lambeaux.

*
* *

Avec la fuite des jours, la grande passion de Mohammed Efendi commençait à s'éteindre : il reprit son existence d'antan, omit de faire raser sa barbe, sauf le vendredi. Il s'imposa de fréquenter le café Manoli tous les jours, en tenue négligée, tête nue, ayant nonchalamment jeté sur ses épaules sa veste jaune si sale, traînant à ses pieds ses vieilles savates... Il redevint assidu à la prière du vendredi, ce qu'il avait oublié depuis trois mois : il cherchait une consolation dans le spectacle des paysans accomplissant leurs ablutions et prenait plaisir à leurs conversations naïves...

Lorsque son esprit était parfois attendri par des bribes de souvenirs de ses amours platoniques, il poussait des soupirs enflammés, avec des regards vers le ciel, les yeux humides, et il disait tout bas :

— Ah ! mon pauvre Mohammed... ce n'était qu'un rêve !..

Mahmoud TEYMOUR.

Traduit de l'arabe par Gaston WIET.

HASSAN

pièce en cinq actes

ACTE II

SCÈNE PREMIÈRE

Une grande pièce. A gauche une triple arcade ouvre extérieurement sur un balcon où se trouvent réunis le CALIFE, MASRUR, JAFAR, et RAFI, leur Hôte. L'intérieur de la pièce est ruisselant de lumière, mais vide. L'architecture de l'ensemble est curieuse en raison des arcades larges et surbaissées dont les quatre rangs découpent un carré au centre de la scène. L'ameublement est oriental et fastueux, mais de goût vulgaire.

LE CALIFE

Ishak, Ishak, nous attendons et attendons encore.

JAFAR

Ishak ! Ishak ! Peut-être s'est-il évanoui.

LE CALIFE

Évanoui !

JAFAR

Laissez-moi descendre et voir ce qu'il fait. Je crois l'entendre parler.

LE CALIFE

Il converse avec les ombres. Il est en proie, cette nuit, à une de ses crises. Ne tracassez pas votre esprit ou le mien

à son propos. Il se prévaut de Notre amitié, et oublie le respect qui Nous est dû.

Dois-je être maintenu en attente comme un Juif dans une cour de justice, moi le Maître...

JAFAR, très vite

Nous ne sommes pas à Basra, Messire. Mais voyez, la corde s'est tendue. (A MASRUR) Tire, toi dont l'âme est blanche.

RAFI, présentant la corde au Calife qui se tient oisif

Dieu vous restitue l'usage de vos bras ! mon frère. (Hassan roule hors du panier, fangeux et inanimé) Yallah, Yallah, sur quel fumier cette volaille a-t-elle trépassé ? Est-ce là votre homme d'honneur ?

JAFAR, étonné

Hôte du logis, celui-ci n'est pas notre compagnon, et jamais auparavant nos yeux ne s'étaient posés sur lui.

RAFI

Alors que signifie ?

LE CALIFE

Notre ami nous a joué un tour — puisse Dieu lui ôter sa part de Paradis ! — et nous a envoyé ce corps en place de lui-même. Venez, reversons-le dans la rue.

RAFI, prenant le pouls de Hassan

Attendez, cet homme n'est mort en aucune façon et le frêle moulin de son cœur broie toujours le froment de la vie. Ohé ! L'Aulne.

(Entre l'Aulne, jeune et joli page)

L'AULNE

Au service de son Maître.

RAFI

Ho, le Saule !

LE SAULE, plus jeune que le précédent

Aux ordres de son Seigneur.

RAFI

Le Genièvre !

LE GENIÈVRE, encore plus jeune

Aux désirs de son Pacha.

RAFI

Le Tamaris !

LE TAMARIS, petit garçon à la voix perçante

Aux pieds de Sa Sublimité.

LE CALIFE, à part, à Jafar

En vérité, ceci est charmant : un illustre exemple de décorum et de bon goût.

RAFI

Changez-moi ceci en un homme, mes esclaves. Ranimez-le baignez, savonnez, parfumez, peignez-le, habillez-le de vêtements de cérémonie, et rapportez-le nous.

L'AULNE

Nous sommes tout oreilles

LE SAULE

— et tout révérence

LE GENIÈVRE

— et tout pleins de crainte

LE TAMARIS

— et d'obéissance.

LE CALIFE, se dirigeant vers la pièce centrale

Votre maison est de belles proportions et d'originale architecture, mon Hôte ; il est étrange que pareille maison donne extérieurement sur une rue si pauvre.

RAFI

C'est une maison ancienne où les Manichéens, — le diable rôtisse tous les hérétiques ! — tenaient jadis leurs réunions avant qu'ils ne fussent tous écorchés vifs. On l'appelle la maison aux parois mouvantes.

LE CALIFE

Pourquoi un nom pareil ?

RAFI

Je l'ignore absolument.

LE CALIFE

Les joyeux sons de la musique que nous avons perçue se sont tus.

RAFI

J'attendais votre bon plaisir, mes convives, avant que mon maigre divertissement ne reprît. Ho ! musique, ho ! danseurs.

(Il tape dans ses mains. La musique joue. L'Hôte conduit en silence ses invités sur des sièges dans la pièce centrale.)

LE CALIFE

En vérité, après ce prélude, et dans ce splendide palais, nous allons voir des danseuses dignes du Paradis.

JAFAR

Dieu le veuille, Maître.

LE CALIFE, à Jafar

Chut ! j'entends le tapotement des pas. Le vin de l'anticipation danse déjà dans mes veines. O Jafar, quelles incompa-

rables houris vont charmer nos yeux cette nuit ! Quels seins de rose, quelles épaules d'argent, quelles jambes pures, quels bras de jasmin ?

(En bon ordre, en accord avec la musique, s'introduit alors la plus effroyable sélection de gueux, loqueteux et mendiants orientaux que l'œil puisse imaginer ou la langue décrire. En tête est leur chef, un gaillard de plutôt belle apparence. Il conduit le chœur, modulant à-demi les paroles, dans le style du chant oriental.)

LE CHEF DES MENDIANTS

Compères à pattes, avancez,
Trois pas, puis deux, hop ! de l'allant !
Compères sans pieds, ne dansez,
Mais joignez-vous à notre chant.

CHOEUR DES CULS-DE-JATTE

Mais joignons-nous à votre chant.

LE CHEF

Montrez vos plaies les plus hideuses :
Jamais aux bourgeois ne suffit.
Plus croîtra votre horreur lépreuse,
Plus leur pitié, plus vos profits.

LE CHOEUR

Plus vos profits, plus vos profits.

LE CHEF

Estropiés, fous et lunatiques,
Louches, borgnes, paralytiques,
Sans bras, ou n'en gardant qu'un bout,
Allons, gueux de Bagdad, debout !

LE CHOEUR

Allous, gueux de Bagdad, debout !

LE CHEF

Il est, dit-on, une cellule
 Où nuit, jour, une lampe brûle
 Veillant sur un secret trésor :
 Des sacs, des sacs tout cousus d'or !

LE CHOEUR

Des sacs, des sacs tout cousus d'or !

(A voix rauque, sauvagement)

Des sacs, des sacs, tout farcis d'or,
 De l'or pour qui en manque encor.
 Ouvrez les yeux, dressez l'échine,
 Des sacs et des sacs en collines,
 De l'or, de l'or, de l'or en tas,
 De l'or pour ceux qui n'en ont pas.

(L'Hôte fait un signe de la main. Les mendiants tombent à plat sur leurs visages. Musique de danse. Une troupe de beautés blondes s'introduit par la droite, et par la gauche, de beautés brunes.)

CHOEUR DES DANSEUSES :

Filles de délice, avancez,
 Souples fleurs au rythme dociles,
 Frêles libellules, dansez,
 Entrelacez vos bonds graciles.

UNE BLONDE

Je suis pâle

LES BRUNES, avec une révérence

mais comme l'aube,
 Empourprant de roses sa robe.
 O les roses ! O pur désir !

UNE BRUNE

Je suis brune

LES BLONDES, avec une révérence

comme le soir,
Illuminant les cieux d'espoir.
O crépuscule ! O pur désir !

LE CHOEUR

Filles de délice, avancez,
Souples fleurs au rythme dociles,
Frères libellules, dansez,
Entrelacez vos bonds graciles.

(Elles entourent les mendiants à terre, dansant, et les montrant du doigt :)

1^{re} BLONDE

De quels égouts, de quels lieux bas,
Sortent ces chiens, souillant nos pas ?

1^{re} BRUNE

O sœurs, fuyons, on nous enserre

(Le chef des mendiants lui saisit la cheville)

Laisse ma jambe, ô ver de terre !

LE CHEF DES MENDIANTS

Dames, si la terre scintille,
N'en soyez pas trop étourdies.
Ici, voyez, la fange brille :

(il se dresse sur ses pieds, ses haillons à terre, vêtu d'or éclatant)

Paradoxe en ce Paradis.

(Les infirmités et les haillons de toute la Bande disparaissent comme par enchantement, au moment où ils se lèvent et orientent en chœur :)

LE CHOEUR

Paradoxe en ce Paradis

(Raïf lève la main. Tous se tiennent attentifs)

UNE VOIX

Chut, le Roi parle.
Le Roi des Mendians,
Le Roi.

LE CHEF DES MENDIANTS

Le Roi des Mendians, le Calife des Sans-Foi, le Paon du Sentier d'Argent, le Maître de Bagdad !

(le Ballet s'aligne tout autour de la pièce, derrière les arcades)

JAFAR, à part, étonné

Le roi des mendians ?

MASRUR, à part, étonné

Le maître de Bagdad ?

LE CALIFE, à part, étonné

Le Calife des Sans-Foi ? Allah Kérim, ceci est une farce en vérité !

RAFI, il rejette ses habits, et se découvre superbement vêtu d'une armure d'or

Mes sujets et mes hôtes. A présent que la nuit précédant notre Jour s'achève, et que la Queue du Loup brosse déjà le ciel oriental ; à présent que notre plan est prêt, notre conspiration établie, notre victoire imminente, que me reste-t-il à vous dire, ô troupe fidèle ? Dirai-je, soyez braves ? Vous êtes des lions. Soyez rusés ? Vous êtes des serpents. Soyez féroces ? Vous êtes des loups.

Voyez à présent : Bagdad repose encore dans ses rêves, elle qui bientôt sera dans les flammes, et ces flammes plus rouges que l'aurore. Vous aviez mendié — vous allez festoyer. Vous aviez flatté — vous allez faire trembler. Vous aviez rampé —

vous allez planer. Vous aviez comploté dans l'ombre — vous allez piller au grand jour.

Comme ils ronflent haut, les pores dont nous allons déchirer les narines aujourd'hui ! De cuivre étaient les pièces qu'ils nous jetaient, d'acier seront celles que nous leur rendrons, de bon acier de Damas, qui creuse étroit et va profond.

Mais pour ce qui est du Paon des paons, de ce sac de débauche, de ce Calife, dans son cercueil je le clouerai vif, moi et non pas un autre, mes yeux dans ses yeux hagards. Ses jardins, ses fontaines, ses résidences d'été et ses palais ; ses chevaux, mules, éléphants et chameaux ; ses statues de Younistan et ses vins de Ferangistan, ses eunuques d'Égypte et ses tapis de Bokhara, et ses grands coffres scellés craquants d'or, et ses colliers d'améthystes et ses bracelets de saphir, tout cela et toutes ses femmes, ses femmes choisies pareilles à des fleurs, seront vôtres pour la convoitise et la luxure et le pillage — toutes, sauf celle à propos de qui je vous ai mis en garde — la femme qui est mienne, et qui s'assiéra, non voilée, sur le Trône de tous les Califes... et quand vous nous verrez ensemble assis sur ce trône, vous crierez alors...

LES MENDIANTS, dans un seul cri

Le Calife est mort. Le Calife n'est plus. Longue vie au Roi !

JAFAR, indigné

Ces paroles ne sont pas bonnes à dire, même en plaisantant.

RAFI

O convives d'une heure, je vous prie, maintenez la langue de la discrétion entre les joues de la bienséance.

JAFAR

Bienséance ! Les obligations de l'hôte sont plus grandes que celles des visiteurs. Il n'est pas de bon goût de parler

ainsi devant des invités. Nous vous prions seulement de nous permettre de nous retirer de suite.

RAFI

Et qui me retirera hors de l'étreinte de la vengeance du Calife, une fois que vous aurez conté certain conte au Capitaine de sa Garde?

JAFAR

Nous vous donnons notre parole : nous sommes gens d'honneur.

RAFI

Si vous étiez des bandits, comme nous, j'aurais pu m'y fier. Mais si, comme vous dites, vous êtes hommes d'honneur, alors l'honneur vous conduira haletants jusqu'à la porte du Calife, et l'honneur très vite vous fera rompre une promesse faite à un bandit et à un rebelle, sous l'empire de la contrainte.

JAFAR

Messire, je vous prie, assez de tout ceci, que ce soit plaisanterie ou vérité. Il fera jour bientôt : nous devons sortir ; nous avons des affaires pressantes ; nos clients nous attendent.

RAFI

O mes invités, donnez-moi leurs noms, et cette nuit même je jetterai à vos pieds leur or et leurs carcasses ensemble.

JAFAR

Nous insistons pour que vous nous laissiez partir.

RAFI

O marchands, dites-moi seulement, habitez-vous de belles maisons dans le port de Basra?

JAFAR

Nous n'habitons pas de chétives demeures.

RAFI

Vos appartements sont-ils spacieux et bien meublés?

JAFAR

Ils le sont assez.

RAFI

Et dites-moi encore, y a-t-il de moelleux tapis sur les planchers de vos chambres?

JAFAR

Il y a des tapis.

RAFI

Des tapis de Perse et d'Afghanistan, grands, riches, moelleux?

JAFAR

Oui.

RAFI

C'est une pitié. Les tapis moelleux rendent molle la plante des pieds. Et ceux qui ont les pieds mous devraient toujours les maintenir dans la voie de l'humilité.

MASRUR, tirant son épée!

Oses-tu nous menacer, bismillah?

RAFI

Vrai, ô nègre très répugnant, la compréhension et toi avez été séparés depuis l'enfance. Laisserai-je alors tomber l'aiguille de l'insinuation pour prendre la massue de l'affirmation brutale? Vous dirai-je, ô mes trois invités, avec la simplicité

de la sincérité, et la clarté de la simplicité, que si vous esquissez une menace de plus, ou insinuez une idée d'évasion de plus, ou posez une question de plus, ici même j'arracherai vos trois vies, tête en bas, par vos pieds meurtris ?

(Entre Hassan, élégamment vêtu, introduit par les quatre pages, à travers les rangs des danseuses)

HASSAN, se lamentant

Eywallah, eywallah, eywah, eywah, mashallah, istagfaroullah !

RAFI

Eh quoi, voici le quatrième invité !

L'AULNE

Nous l'avons lavé : il en avait besoin.

LE SAULE

Peigné : c'était nécessaire.

LE GENIÈVRE

Habillé : c'était notre devoir.

LE TAMARIS

Parfumé : ce fut notre délice.

HASSAN, comme précédemment

Eywallah ! Yallah Akbar ! Yallah Kérim ! Istagfaroullah !
Eywallah ! Hassan est fini. Hassan n'est plus. Il est mort !
Il est enterré ! C'est un ossement ! Yallah Kérim.

RAFI

Ey ya Hassan, si tel est ton nom, mes garçons ne t'ont-ils pas bien traité ? S'ils t'ont froissé avec leurs malices, par le Sacré Nom, je vais...

HASSAN

Je vous en prie. Je vous en prie. N'arrachez à personne sa vie, tête en bas, par ses pieds meurtris, ô Maître, — et pardessus tout pas à moi.

RAFI

Ah, tu m'as entendu ! Prends courage. Tout ce que je requiers de mes hôtes, brave Hassan, c'est une honnête conduite.

HASSAN

Ah ! Qui sont ces hommes terribles ?

RAFI

Des mendiants de Bagdad. Dix mille autres attendent mon signal dans les rues. Dans quelques minutes ils surprendront les gardes du Palais assoupis, saccageront Bagdad, tueront le Calife, et me feront Roi.

HASSAN, stupéfait

Qu'est-il advenu de moi cette nuit ? Maintenant même j'étais en Enfer, où feu et sang pleuvaient hors de toutes les fontaines.

RAFI

Venez, Hassan, vous n'êtes que juste à temps ; la froide aube qui termine le jour obscur des fêtards bientôt dévoilera l'azur. — Une coupe en heureux augure de ma victoire, ô convives, car il faut que j'aïlle et que je l'emporte ; et vous reposerez ici pour fuir dans le sommeil la destruction de Bagdad. Au moins vous direz ceci de votre hôte — il nous servit un vin splendide. (Les quatre esclaves présentent les coupes à la ronde. Le Calife refuse. Au Calife) Messire, vous ne buvez pas ?

LE CALIFE

J'obéis au Prophète.

JAFAR

Venez, mon Hôte ! A toute éventualité, moi, je boirai en votre honneur. Il subsiste toujours une camaraderie entre ceux qui ont levé leurs verres ensemble, fussent-ils des voleurs ou des meurtriers ou des chrétiens.

MASRUR

Hôte, le jour où je ferai couler votre sang, j'en boirai un peu, en souvenir de cette coupe de vin. Jusque-là — à votre santé ! (Il boit)

RAFI, sarcastique

Vous êtes trois gais lurons d'aimables dispositions. — (Il boit) Merci, nègre, je bois à la vôtre.

HASSAN

Je bois pour oublier une femme, mais ce petit bol suffira-t-il ?

RAFI

Non pas dix, ni même dix mille coupes comme celle-ci, si vous avez aimé. Cette nuit je remplirai ma coupe d'oubli avec le sang du Calife. Frère, ce grand vase suffira-t-il ?

HASSAN, avec épouvante

Ne m'appelle pas ton frère, toi, homme féroce, qui oses parler de répandre le sang le plus sacré de l'Islam !

RAFI

Quand les hautes charges sont corrompues, quand le saint est impie, quand la justice est un mensonge, quand le peuple

est affamé, et que les grands imbéciles sont promus à toutes les grandes places, alors ose un homme parler de verser le sang le plus sacré de l'Islam.

LE CALIFE

Et aussi quand un homme a une vengeance à assouvir contre le Calife, et une revendication à faire valoir concernant une dame de sa maison.

MASRUR

Dans son cercueil pourquoi voulez-vous le clouer vif? Dites-nous l'histoire.

JAFAR

Dites-nous, — si vous ne désirez pas que nous vous tenions pour un fou ou pour un bouffon.

LE CALIFE

Dites-nous ce qui a trait à la femme. En quoi cela pourrait-il vous nuire puisque nous sommes en votre pouvoir?

RAFI, après une hésitation

Oui, quel mal y aurait-il si, pour ma propre cause, pour soulager le poids de mon cœur, je vous disais quelques mots de mon histoire?

Mon nom est Rafi. Je suis né dans les montagnes au delà de Mossoul, où les hommes vont libres et les femmes sans voile. Là, je fus promis à Pervaneh, une fille belle et sage. Mais la veille même de notre mariage le Gouverneur de Mossoul se souvint de mon pays et l'envahit avec un millier de soudards. Et ils ne tirèrent qu'un maigre butin de notre village, mais ils trouvèrent Pervaneh se promenant seule dans les bois de pins, et ils l'emportèrent. Quand j'entendis ceci, je bondis sur mon cheval et galopai jusqu'à Mossoul, prêt à

tuer le Gouverneur et tous les habitants, si du mal était survenu à Pervaneh. Mais là, je découvris qu'elle était déjà partie sur un radeau chargé d'esclaves qui descendait le Tigre en direction de Bagdad. Sur quoi je louai six hommes aux muscles luisants pour m'y conduire à force de rames. Nous arrivâmes à Bagdad à la fin de la troisième nuit, au gris de l'aube. Je sautai hors du radeau comme un tigre, et courus comme un fou à travers les rues, criant : « Le Marché aux Esclaves ! Indiquez-moi la route, ô citoyens ! Le Marché aux Esclaves ! O le Marché aux Esclaves ! »

Et soudain, à un tournant, je tombai sur le Marché, qui était pareil à un jardin éclatant de filles, splendidement vêtues, groupées en groupes comme les fleurs dans les parterres, et quelques-unes nues, frissonnantes comme des lis, dans leur robe de chair. Je courus à travers le marché cherchant Pervaneh, et toutes les femmes riaient de moi à voix haute, et voyez, elle se tenait là : elle qui jusque-là n'avait jamais porté de voile, la seule femme voilée dans tout le marché. Car elle avait juré de s'arracher les lèvres d'un coup de dents, si son maître refusait de lui donner un voile. Mais je la reconnus à la beauté de ses mains, et je criai : « O trafiquant, la femme voilée pour mille dinars ! » Et le trafiquant ricana à la manière des marchands au présumé de mon offre, et demanda deux mille dinars. Et ainsi j'achetai pour de l'or le sang de mon propre cœur, et elle leva son voile et sanglota de joie et se suspendit à mon cou, et toutes les esclaves battirent des mains.

Mais à ce moment arriva là, au marché, un eunuque noir, si grand de taille et si dégoûtant que le soleil en fut obscurci et que les oiseaux sifflèrent de terreur dans les arbres. Et tous les marchands et les esclaves se courbaient très bas devant lui. S'avançant vers mon vendeur il cria : « Pourquoi soldes-tu des esclaves avant que le Calife ait fait son choix ? »

Se tournant alors vers Pervaneh, il dit : « Retourne à ta

place.» Et je criai : « Je l'ai achetée. » Mais l'eunuque dit : « Tiens-toi en paix ; je la choisis pour le Calife. »

Et soudain deux gardes se saisirent de Pervaneh et moi, tirant mon épée, j'étais sur le point de tailler l'eunuque en pièces, mais Pervaneh me fit un signe, et levant les yeux je vis que j'étais entouré d'hommes en armes. Et Pervaneh, comme ils l'emportaient, cria dans le parler de notre pays : « Je mourrai, mais ils ne me souilleront pas : délivrez-moi morte ou vive, bientôt ou plus tard, et vengez-moi sur ce Calife, — puissent les corbeaux dévorer ses entrailles ! »

Telle est mon histoire, et telle est la raison pour laquelle je vais clouer le Calife dans son cercueil, vivant et lié et les yeux ouverts.

LE CALIFE, horrifié

Vivant et lié et les yeux ouverts ! Oh, démon !

MASRUR

Est-ce là toute l'histoire ?

JAFAR

Allez-vous ébranler l'Empire à cause de l'honneur d'une fille ?

LE CALIFE, avec fureur

Et mettre votre passion sans valeur en balance avec la splendeur de l'Islam ?

RAFI

Cet Haroun est-il la splendeur de l'Islam ? La prospérité de ses peuples compte-t-elle pour lui autant qu'une esclave vermeille dans son sérail, ou leur bonheur autant qu'un poisson dans ses bassins d'argent ?

JAFAR

Dieu déjouera ton embûche.

RAFI

S'Il le veut. Adieu, mes hôtes. Je m'en vais venger Pervaneh, et laver Bagdad dans le sang.

JAFAR

Et nous ?

RAFI

Il est heureux pour vous que vous soyez mes hôtes, car vous êtes orgueilleux et riches, et mériteriez de disparaître éminemment. Mais vous êtes aussi en sûreté dans cette pièce que dans une cage de fer ; vous entendrez seulement, comme dans un rêve, le fracas de la chute de la statue de la tyrannie.

LE CALIFE, se précipitant pour l'arrêter

Par l'épaisse fumée des fosses de l'Enfer, et par les goules qui se repaissent de chair humaine, vous n'allez pas partir et nous n'allons pas rester.

RAFI

Regardez à deux fois avant de me toucher !

(Il bondit derrière l'arcade. Mendiants et danseuses sont à présent alignés contre le mur, et les visiteurs isolés au centre de la pièce. De derrière chaque pilier paraît un archer tenant une flèche sur son arc bandé exactement pointée contre les visiteurs saisis.)

CHOEUR DES MENDIANTS ET DES DANSEUSES

Aujourd'hui les nigauds qui en été s'enrhumant
Iront passer l'hiver dans la lune venteuse.

Aujourd'hui les ruisseaux dont l'eau scintille et court
Capteront tous les feux de l'aurore radieuse.

Aujourd'hui musiciens et poètes de cours
Devront changer l'accord de leurs rimes mielleuses.

Et aujourd'hui Haroun, très détesté Calife,
Trouvera sa couronne un peu trop onéreuse.

RAFI, faisant taire les chanteurs avec un mouvement de sa main

Quelqu'un n'avait-il pas demandé pourquoi cette maison
était dite la maison aux parois mouvantes ?

LE CALIFE

J'ai posé cette question. (Des rideaux de fer descendent avec fracas,
obturant les ouvertures des arcades. Les quatre invités sont murés.)

RAFI, LES MENDIANTS ET LES DANSEUSES, criant de l'autre côté des cloisons de fer

Voici la réponse.

JAFAR

C'est une situation désastreuse.

(On entend le piétinement des mendiants s'en allant dans une musique martiale.)

VOIX DES MENDIANTS, *decrecendo*

Et aujourd'hui Haroun, très détesté Calife,
Trouvera sa couronne un peu trop onéreuse.

JAFAR, écoutant contre le mur

Ils ont tous quitté les lieux . . . Au moins nous sommes seuls.
Essayons de crier, peut-être on nous entendra de la rue.

MASRUR, donnant du poing sur la paroi

Eyyah ! A l'aide, à l'aide, hommes de Bagdad ! Le Calife est
en danger ! Le Calife est emprisonné ! . . . Montez et sauvez le
Calife, le Maître des hommes, le Moteur du Monde.

(Silence)

LE CALIFE

Il ne vient aucune rumeur de réponse . . .

JAFAR

J'avais oublié l'élévation de cette chambre au-dessus du niveau des rues : et des deux côtés s'étend le parc désert de cette maison ! (Le Calife, Jafar et Masrur courent de long en large, comme essayant malgré tout de trouver une issue à leur prison, ébranlant à grands coups les murs de fer. Hassan s'installe sur le tapis.)

LE CALIFE

Allah ! et cette chambre est une boîte dans une boîte, pareille à un jouet chinois. Et cet homme va surprendre mes gardes dans le froid de l'aube, et saccager mon palais, et brûler Bagdad. Il découvrira mon identité et m'entertera viv !

JAFAR

Hélas, Maître, qu'allons-nous faire ?

LE CALIFE

O toi, chien ! saleté ! fumier ! monceau d'ordures ! T'ai-je nommé vizir pour demander ou pour donner conseil ? Trouve ce qu'il y a à faire. Tu m'as laissé tomber dans une trappe, et maintenant tu devrais être tremblant et agité, hoquetant et cahoté autant qu'un bidon de beurre sur le dos d'une chameille rétive : mes États sont réduits de douze provinces à douze cubes carrés, mes sujets de trente millions à trois, — mais Bismillah ! un de mes sujets est l'Exécuteur des supplices, et Mashallah ! un autre de mes sujets mérite exécution, et Inshallah ! si ta tête n' imagine pas immédiatement un plan d'évasion praticable, elle plongera du haut de tes épaules et ira nager à travers le plancher !

JAFAR

Ce qui doit advenir adviendra. Mais il y a quelqu'un ici occupé à méditer, et qui semble dégagé des contingences de l'heure : invitons-le au Conseil.

LE CALIFE

Ho, toi, Hassan, qu'est-ce qui occupe ton esprit?

HASSAN

J'examine ce carré de tapis : Il est de facture peu soignée, de teinture inférieure, et de dessin malplaisant.

LE CALIFE

Es-tu marchand de tapis?

HASSAN

Non, messire, je suis confiseur.

LE CALIFE

Et moi je suis le Calife.

HASSAN

Comme mon cœur l'avait soupçonné, ô Commandeur des Croyants ! (Il accomplit le cérémonial prescrit.)

LE CALIFE

Peux-tu me donner un rayon d'espoir de salut, Hassan le Confiseur? Sinon, Masrur coupera toutes nos têtes, à commencer par la tienne. Je n'oserais pas tomber vivant entre les mains de cet homme.

HASSAN

Mais j'oserais, moi. Oh, épargnez-moi, épargnez-moi!.. Que vous semble de l'homme qui m'a mis dans le panier? Il saura où nous sommes, et viendra à notre secours.

LE CALIFE

Rien de bon, rien de bon. J'aimerais mieux me reposer sur

la clémence de Rafi, que sur la fantaisie d'Ishak... Masrur, dégaîne. Il n'y a pas d'espoir.

HASSAN

La Miséricorde sur votre serviteur : il y a de l'espoir ! Regardez la lumière ! (Il désigne du doigt une fente entre le plancher et l'extrémité du mur de fer, du côté du balcon.)

LE CALIFE

Par les sept marais de l'Enfer, nous ne sommes pas des souris !

HASSAN

Une souris ne pourrait passer. Mais, ô Maître, que dites-vous d'un message ?

LE CALIFE

Un message ?

HASSAN

Écrit noir sur du papier blanc, et qu'on laisserait tomber dans la rue.

LE CALIFE

O Jafar, tu n'es qu'un imbécile auprès de cet homme ! Prends ta plume, et écris. Préviens le Capitaine des Gardes. Préviens la Police. Décris notre situation. Offre le Gouvernement de trois provinces à l'homme qui recueillera le papier. Écris clairement, écris plus vite. Le temps vole. Écris, et nous sommes sauvés. Écris pour le salut de Bagdad ; écris pour la sauvegarde de l'Islam ! O Hassan le Confiseur, si nous sommes délivrés, je remplirai ta bouche avec de l'or ! (Jafar ayant écrit sur un long rouleau de papier, ils le poussent dans la fente.)

HASSAN

Non : dans le coin ici, où il n'y a pas de balcon, et où le mur coule tout uni dans la rue. (Masrur retire le papier avec la pointe de son épée.)

LE CALIFE

Et maintenant comment allons-nous employer le temps de l'attente jusqu'à notre délivrance ?

JAFAR

Je méditerai sur l'instabilité des choses humaines.

MASRUR

Et moi j'aiguïserai mon épée sur ma cuisse.

HASSAN

Et moi j'étudierai les causes de l'excessive laideur du dessin de ce tapis.

LE CALIFE

Hassan, je me joindrai à toi : tu es un homme de goût.

SCÈNE II.

De nouveau la rue extérieure — la rue de la Fontaine avec le balcon de Rafi et le balcon de Yasmin à l'opposé l'un de l'autre. Froide lumière d'avant l'aube.

Sur les marches de la Fontaine, deux pauvres diables recrus de fatigue sont assoupis. L'un d'eux frotte lentement ses yeux, et regarde alentour. Dans l'air un papier flotte et tombe. L'homme las paresseusement s'en saisit.

1^{er} VAGABOND

Voici que descend vers nous un papier tombant du Ciel.

2^e VAGABOND

Est-ce écrit, Abdou ?

ABDOU

C'est écrit, Ali.

ALI

Lis ce qui est écrit, Abdou.

ABDOU

Je ne puis lire. Suis-je un maître d'école? (Il plie le papier, le glisse dans sa ceinture, et se prépare à se rendormir. Plusieurs curieux types d'Orient traversent la scène.)

ALI

Abdou!

ABDOU

Je dors.

ALI

Je sais lire : donne-moi le papier.

ABDOU

Je suis assoupi : lève-toi et prends-le dans ma ceinture si tu y tiens, ya Ali, je suis gourdi d'un pesant sommeil, comme une tortue en novembre.

ALI

Ya Abdou, je suis trop alanguie pour bouger. C'est un papier, avec de l'écriture. C'est sans importance. Demain ou le jour d'après on le lira.

ABDOU

Demain ou le jour d'après je m'éveillerai et te le donnerai.
(Intervalle. D'autres types d'Orient caractérisés défilent.)

ALI, avec une inspiration soudaine

Souffle-moi le papier, Abdou.

ABDOU, il souffle le papier vers Ali

Hélas, Allah t'a envoyé pour troubler le monde.

(Ali, toujours à demi-couché, l'attrape et, avec des difficultés infinies, l'épelle :)

ALI

Ha, alef, alef, ré, ouaou, ouaou, 'ain, djim — ô saints bienheureux du Paradis, est-ce ainsi qu'on écrit un djim? Noun — mais es-tu un noun, ô lettre, ou bien le Qaf d'un ivrogne? En vérité un singe a écrit ceci avec sa queue... Je tiens la seconde ligne. (Avec un sursaut.) Ho, Abdou, d'où est tombé ceci? Ne prétends pas dormir. Réponds-moi.

ABDOU

Du ciel : comment saurais-je?

ALI

Laisse-moi regarder le ciel. (Étendu sur le dos il inspecte la hauteur du regard) Je te le dis, Abdou, un audacieux farceur a jeté ceci de son balcon.

ABDOU

Allah l'infecte de la peste, lui et sa plume et toi! N'y a-t-il plus de paix au monde?

ALI

Ici on a écrit, et tâche d'écouter, ô Abdou, car c'est bien le plus étrange des étranges écrits qui sont étranges : « Qui-conque trouve ce papier sache que le Calife est dans la maison au-dessus, prisonnier, et ses amis prisonniers aussi, et dans une extrémité de danger, lui et eux et tout Bagdad. Que l'aide soit prompte et soudaine, mais par-dessus tout secrète!

« Les murs de fer doivent être soulevés par en bas. Et envoie de suite un homme vers mes Gardes, ô fortuné auteur de cette découverte, pour les prévenir d'avoir à protéger le Palais contre les Mendiants de Bagdad, et tu seras fait Gouverneur de Trois Provinces. Signé, Jafar, le Vizir. »

(Éclatant de rire) Trois Provinces, je connais bien leurs trois Provinces! Quelque riche jeune noceur espère s'amuser du

pauvre vieux Ali, aussi bien qu'ils s'étaient amusé du fils de Abdallah, qu'ils avaient habillé en femme et placé dans le Harem du Grand Vizir ; et sa récompense descendit en grêle sur ses orteils. (A voix plus basse) Et que dirais-tu, Abdou, si le Calife était en effet dans la maison, avec ses amis ? que dirais-tu, si ceci était vrai ?.. Mais qui voudrait me croire ? Qui suis-je pour venir en aide au Calife ? Je ne me suis jamais mêlé de politique.

ABDOU

Puissent les vertes coliques te saisir, toi et le Calife et la mère du Calife ! Ne dormirai-je pas ? Et maintenant voici sur la chaussée des ennuis en route vers nous. Ya Jehannoum, la Police ! (Entrent le Préfet de Police avec Ishak.)

ISHAK

Je vous le dis, je ne sais précisément où je l'ai quitté. Il faisait nuit. C'était quelque part dans ce quartier. Le balcon où ils sont montés était peut-être celui-ci ou celui-là, mais il y a mille balcons. C'était au-dessus d'une fontaine, mais il y a un million de fontaines. Je vous dis qu'ils finissent par revenir toujours. N'avez-vous pas eu déjà vingt alertes comme celle-ci touchant la sécurité du Calife ?

LE PRÉFET DE POLICE

Jamais, en aucune occasion précédente, Sa Sublime Personne n'a si longtemps différé son retour au Palais. Le jour se lève.

ISHAK

Je vous le dis, si vous parvenez à le retrouver, vous n'obtiendrez pas de remerciements, ô homme d'armes. Osez-vous arracher le Maître du monde Islamique à l'étreinte de sa dernière maîtresse, ou renverser la coupe du plaisir dans sa main crispée ?

LE PRÉFET

Je vous le dis, si vous ne parvenez pas à le retrouver, ô homme de lettres, je vous ferai empaler sur une plume monstrueuse. (Il met la main sur lui.)

ISHAK

Butor bestial et buveur de sang, brute abominable, brachave bouffi, retire tes mains puant l'étable !

LE PRÉFET

Yallah, ces poètes ! Ils parlent en vers.

ALI, après s'être levé et avoir fait le Salamalec

Je vous prie, Messieurs...

LE PRÉFET

Larve impudente ! Oses-tu t'adresser à nous ?

ALI

Je vous prie seulement de considérer...

LE PRÉFET

Je vous prie seulement de décamper, ou je vous fendrai en deux à partir du sommet.

ISHAK

Ne voyez-vous pas qu'il tient un papier, et que ces manières sont supérieures aux vôtres, ô capitaine de police. — Laisse-moi regarder ton papier... Ah ! ah ! D'où provient ceci, ô vertueux noctambule ?

ALI

De ce balcon, — puisse être pardonné votre esclave !

LE PRÉFET

C'est un indice très important. Enfonçons la porte.

ISHAK

Il n'y a pas de porte. Mais, avant tout, envoyez un mot à la garde du Palais.

LE PRÉFET (à un soldat)

Ali !

ALI

Excellence, j'écoute et j'obéis.

LE PRÉFET

Pas toi, imbécile. Est-ce qu'Allah a créé le nom de Ali pour toi seul ? Qui es-tu pour que je m'adresse à toi ? N'y a-t-il pas dix mille Ali dans Bagdad, et faut-il que tu lèves la tête, ô ver de terre, quand je dis Ali ? (Au soldat) Voici mon anneau. Prends ce papier, et cours de toutes tes forces, et montre-le au Capitaine des Gardes du Palais.

LE SOLDAT

J'écoute et j'obéis. (Il part.)

ISHAK, le retenant

Attends !

LE PRÉFET

D'où prenez-vous le droit de retenir un de mes hommes, vous, rejeton bâtard d'une volaille emplumée ?

ISHAK

Depuis quand policier manœuvrant la trique a-t-il possédé le bon sens efficace d'un poète respirant la pensée ? Dis-leur,

Ali, d'envoyer quelques hommes avec des échelles et des leviers.

LE PRÉFET

Bien ordonné. Cours, Ali, cours !

ISHAK

Toi, l'autre Ali, qui a remis le papier . . .

ALI

Maître ?

ISHAK

Quel temps y a-t-il depuis que ce papier fut lancé du balcon ?

ALI

Comment puis-je savoir le temps ? Le temps d'aller au marché et d'en rapporter un melon.

LE PRÉFET

Par la grande Fosse du Tourment, cette tête de porc a gardé le papier par devers lui une bonne heure ! Par la rouge flamme de la damnation, toi, larve, pourquoi n'avoir pas couru de suite avec ceci jusqu'à la Garde du Palais ?

ALI

J'avais grand peur, et puis je pensais que c'était une plaisanterie.

LE PRÉFET

Une plaisanterie ! Fleuves de sang, une plaisanterie ! La vie du Calife de Bagdad, une plaisanterie ! La sécurité de l'Empire, une plaisanterie ! Je t'avais reconnu pour traître à ton visage. Je t'apprendrai à plaisanter. Je t'apprendrai à avoir peur.

Holà, Mahmoud, Zia, Roustom, vite, en bas sa tête, en l'air ses pieds.

ALI, pendant que ses pieds sont hissés et noués à la perche pour recevoir la bastonnade.

Ya Abdou, vous avez le premier trouvé la lettre : elle est à vous. Ne la réclamez-vous pas, ainsi que la récompense ? Hélas, que le Gouverneur de trois provinces dût être traité ainsi !

ABDOU

Est-ce que je me mêle de politique ? Frappez dur, ô bourreaux, car c'est un grand perturbateur de la paix des citoyens. Mais quant à moi, ô Ali, de peur que mon sommeil ne soit troublé par tes gémissements, je pousserai ma route un peu plus loin. (Il sort. Les bourreaux continuent leur travail, mais s'interrompent à l'arrivée du Capitaine de la Garde, suivi de soldats. Sur le balcon opposé à la maison où le Calife est déteuu, paraît Yasmin.)

YASMIN

Regardez, regardez, Sélim ! il y a ici un homme qu'on bat.

SÉLIM

Rentrez vite ! c'est une émeute, ou quelque trouble ; rentrez vite, et fermez bien les volets.

YASMIN

Vous êtes un désigné protecteur, vraiment, aux heures de péril, pour dames frêles-comme-la-rose ! (Ils demeurent à la fenêtre.)

LE CAPITAINE DE LA GARDE, au Préfet de la Police

Monsieur.

LE PRÉFET

Monsieur.

LE CAPITAINE, saluant

Capitaine de l'Armée Victorieuse, à votre service !

LE PRÉFET, saluant

Préfet de l'Auguste Police, à vos ordres !

LE CAPITAINE, s'inclinant

Je suis honoré.

LE PRÉFET, s'inclinant

Je suis accablé.

ISHAK

Venez, Messieurs, je vous en supplie, que votre diligence balaye la trame d'araignée des cérémonies.

LE PRÉFET

Monsieur, quand des hommes d'action se rencontrent la place de l'homme de lettres est dans son plumier.

LE CAPITAINE

Un moment. Avant de nous mettre à l'œuvre, Monsieur le Préfet, puis-je demander pourquoi cet homme est en train d'encourir châtement ?

LE PRÉFET

Puisque Votre Excellence daigne s'enquérir, pour d'urgents motifs de police.

LE CAPITAINE

Ils devaient être très urgents, en vérité, pour que vous ayez autorisé un tumulte aussi inopportun aux abords mêmes de la maison où notre Seigneur le Calife est détenu. Vous avez sérieusement diminué nos chances d'apporter un secours prompt et efficace.

LE PRÉFET, tirant son épée et la faisant tourner

Tête de melon, porc émergé du fumier, frère jumeau de la

guigne, va-t-en d'ici avec ta bande de brigands bâtards, avant que je ne te fasse arrêter pour crime contre-nature !

LE CAPITAINE

Arrière avec ton épée, policier bedonnant, pourchasseur de malandrins, enchaîneur de petits garçons, terreur du bazar pacifique ! Je t'apprendrai à insulter les braves exterminateurs de la multitude infidèle.

ISHAK, s'interposant

Est-ce un temps bien choisi pour vos clabauderies indécentes ? Vite ! où sont les échelles ?

UN SOLDAT, pompeusement

A l'arrière, Monsieur, à l'arrière. (Les échelles sont apportées.)

LE PRÉFET, à un de ses hommes

Placez une échelle.

LE CAPITAINE, à un de ses hommes

Placez une échelle. (Les deux hommes installent leurs échelles en même temps : frappent ensemble sur le mur de fer, et écoutent la réponse ; demandent des leviers qui leur sont procurés, et de l'aide qui arrive en toute hâte. Le mur de fer est soulevé, et le Calife et ses amis apparaissent, paisiblement assis dans l'attente de leur délivrance, — et toutes les lampes brûlant encore.)

LE PRÉFET

Mon royal Maître !

LE CAPITAINE

Seigneur Auguste !

LE PRÉFET ET LE CAPITAINE, ensemble

Je vous ai sauvé, Maître. (chacun d'eux essaye de saisir le Calife)

LE PRÉFET

L'honorable gendarmerie...

LE CAPITAINE

L'honorable garde royale...

LE PRÉFET

Il a été dévolu à cet esclave rampant l'insigne privilège de venir en aide au Lampadaire du Monde. Je désire le porter jusqu'en bas.

LE CAPITAINE

Qu'il me soit permis de vous faire observer, ô Glaive-Étincelant des batailles, que j'arrivai le premier au haut de cette échelle, et bien que je tremble de ternir l'Éclat du Soleil par le contact de mes mains de boue, néanmoins c'est moi qui détient la priorité des titres... (Masrur écarte les deux hommes et assiste le Calife dans sa descente jusqu'au bas de l'échelle. Jafar et Hassan suivent. Des cris de « Longue vie au Calife ! » sont poussés par la foule qui s'est amassée dans la rue. Les soldats au garde-à-vous saluent. Le Calife lève la main. Silence.)

LE CALIFE

Mon palais est-il sauf?

MASRUR

Ô Seigneur et Maître, nous prions qu'il le soit.

LE CALIFE

Et mon peuple?

JAFAR

Autour de vous, Ô Seigneur et Maître.

YASMIN, de son balcon

Par le Prophète, voici Hassan auprès du Calife!

LE CALIFE

Tout le monde est-il sauf?

MASRUR

Tous, par la providence d'Allah.

JAFAR

Et par la sagacité de Hassan.

LE CALIFE

Et les Gardes sont-ils prévenus?

LE CAPITAINE DE LA GARDE

Tous prévenus et chacun à son poste, mon Seigneur.

LE CALIFE

Allah, livrez nos ennemis entre leurs mains! — Que Hassan se présente devant moi!

HASSAN, se prosternant

Maître!

LE CALIFE, le relevant

Relève-toi, Hassan. Ce Hassan, hier un étranger, cette nuit par sa prudence et son esprit inventif a sauvé ma vie, et délivré la Cité d'un péril plus grand que ma mort.

LA FOULE

Puisse-t-il être loin!

LE CALIFE

C'est pourquoi, maintenant et ici même, en présence de tous, j'adjoints Hassan à ma Cour, lui donnant le pas sur tous mes sujets, sauf sur Jafar, mon Grand Vizir.

YASMIN, à son balcon, auprès de Sélim

Ô Allah !

LA FOULE

Honneur à Hassan ! Honneur à Hassan !

HASSAN

Maître, je vendais des confiseries au marché.

JAFAR

Dorénavant tu confiras les douceurs de la prospérité.

ISHAK, à Hassan

Eh quoi, Hassan ! Vous êtes l'homme au luth brisé.

LE CALIFE

Est-ce là la voix d'Ishak ?

ISHAK

C'est la voix d'Ishak, qui souvent a chanté pour vous.

LE CALIFE

Pourquoi m'avez-vous abandonné, Ishak, et vous êtes-vous enfui dans la nuit ? Je ne sais si je vous pardonnerai.

ISHAK

J'étais las de vous, Haroun Ar-Rashid.

LE CALIFE

Et si je me lassais de vous ?

ISHAK

Vous en viendrez là un jour ou l'autre, et alors vous me ferez périr.

LE CALIFE

Et si c'était en ce jour dont l'aube se lève.

ISHAK

L'aube est l'heure où beaucoup meurent.

LE CALIFE

Votre mort vous est accordée, Ishak. Agenouillez-vous simplement. (Une lueur sanglante incendie l'horizon)

ISHAK, comme il s'agenouille calmement

Pourquoi avoir épinglé au ciel le tapis de l'exécution ?

MASRUR, tirant son épée

C'est l'aube du Calife.

JAFAR

Votre aube. ô Maître !

ISHAK

Votre aube, votre aube, ô Maître de l'univers,
 L'heure où le lis éclôt parmi le gazon vert,
 L'heure où l'ombre s'enfuit vers d'autres firmaments,
 L'heure où le vent fraîchit, l'heure où le jeune amant
 Ouvre ses beaux yeux las sur une blanche épaule,
 Où l'opaque ruisseau s'argente sous les saules,
 L'heure qu'ici où s'entend le murmure de l'onde,
 La fluide aube persane, ô vrai Maître du Monde.
 Cette heure, ô mon Maître, sera belle pour toi :
 Tes marchands sur les murs font voguer tes convois,

Tes laboureurs aux champs fécondent tes pâtures,
 Tes guerriers dans leurs camps fourbissent leurs armures ;
 Tous les objets créés pour toi sont mis en train :
 L'ébène de la nuit, la pourpre du matin.

LE CALIFE

Rengaine ton épée, Masrur ! Voudrais-tu faire périr mon ami ?

MASRUR

J'écoute et j'obéis.

LE CALIFE

Je dois rentrer de suite au Palais. Mais à vous, Ishak, je confie le soin de cet homme que vous m'avez envoyé dans un panier, et qui s'est révélé être le salut de Bagdad. Enseignez-lui l'étiquette et les usages. — Ma chaise est-elle prête ?

LES PORTEURS

Prête, Seigneur et Maître. (Le Calife s'en va dans sa chaise, suivi de Jafar et de la foule. Ishak fait signe à ceux qui tentent de baiser les pieds de Hassan, d'avoir à le laisser.)

YASMIN, Au balcon. Donnant à Sélîm une grande claque à l'oreille

Allez, hors de ma vue, imbécile ! Je vais éclater de rage. A cause de vous j'ai insulté Hassan, et maintenant il va à la Cour.

SÉLIM, étonné

Eh, Yasmin, Yasmin, comment pouvais-je savoir ?

ISHAK, à Hassan

Ah, bismillah, je ne vous avais pas oublié, ô homme au luth brisé.

HASSAN

Au luth brisé ? Au luth brisé ?

ISHAK

Vous étiez là gisant, près de cette fontaine, pareil à un mort.

HASSAN

Était-ce là ? Sous ce balcon ? Qui êtes-vous ? Pourquoi vous raillez-vous de moi ? Que savez-vous ?

ISHAK

Doucement, ami, doucement. Votre tête est affaiblie par la joie.

HASSAN

Par la joie ? Sais-je ce qui est vrai ou faux ? Sais-je si le Calife est le Calife ? Et si le Calife est le Calife, ne se peut-il aussi qu'il se moque de moi ? Qu'est-ce que la joie ? Laissez-moi regarder ce balcon pour y quêter ma joie ? Je n'ose pas regarder, je crains de la voir. Ah, c'est elle ! (Yasmin prend une rose dans ses cheveux et la jette à Hassan ; puis rentre à l'intérieur.)

ISHAK

Êtes-vous aussi heureux en amour que dans la vie, ô Hassan ? — Mais allons-nous-en. Ces façons conviennent mal à un ministre d'État : vous êtes observé !

HASSAN

Je viens. — La rose est empoisonnée.

ISHAK

Ô ami, est-ce ainsi que s'exprime un amoureux ardent ?

HASSAN

Êtes-vous mon ami ? Vous, Ishak, le glorieux chantre de l'Islam ? Et si vous êtes mon ami, êtes-vous pareil à ceux qui étaient mes amis auparavant ?

ISHAK

La nuit dernière, je vous ai trouvé gisant comme un cadavre boueux sous ce balcon ; mais j'ai compris à votre luth et à votre mine que vous étiez un poète, comme moi-même ; et j'étais peiné de vous croire mort.

HASSAN

Un poète ? Moi ? Je suis confiseur.

ISHAK

Vous êtes mon ami, Hassan.

HASSAN

Alors considérez cette rose. Cette rose est plus amère que la coloquinte. Car, voyez, ami : n'eût-elle pas lancé cette rose, j'aurais dit qu'elle me haïssait et en aimait un autre. C'est bien. Elle avait le droit de haïr et d'aimer. Elle pouvait haïr et elle pouvait aimer. Mais à présent, ah, dites-moi, vous qui semblez être un ami, êtes-vous tous des menteurs, vous, les poètes ?

ISHAK

Ya Hassan, mais nous disons des mensonges excellents.

HASSAN

Pourquoi dites-vous que la beauté a un sens ? Pourquoi ne dites-vous pas que la beauté est aussi creuse qu'un tambour ? Pourquoi ne dites-vous pas qu'elle est vendue ?

ISHAK

Tant de désillusion parce qu'une belle dame vous a lancé une rose ?

HASSAN

La nuit dernière je pétrissais le sucre, et elle m'a jeté de l'eau ; ce matin je pétris l'or, et elle m'a jeté une rose. — Vide, je vous le dis, ami, tout le ciel bleu.

ISHAK

Venez, oubliez-la, et allons-nous-en. Je vous instruirai dans les plaisirs de la Cour.

HASSAN

Oublier, oublier ? Ô rose du matin et ô rose du soir, en vain pour moi vous fanerez-vous sur des voûtes d'ébène ou d'azur. Cette rose est fanée, et cette rose est amère, et le Monde n'est pas plus que cette rose.

RIDEAU.

(à suivre.)

J. E. FLECKER.

Traduit de l'Anglais par Émile SIMON.

LA VIE ET L'ŒUVRE

DE L'ENTOMOLOGISTE J. H. FABRE

(FIN).

Ce qui fait tout l'intérêt et la valeur de l'œuvre de Fabre, c'est la variété des problèmes qu'il y soulève : ouvrez au hasard l'un de ses livres, vous trouverez non seulement de quoi lire, mais, ce qui est plus rare, de quoi penser. C'est avec un égal succès qu'il aborde les questions les plus variées : parasitisme, mimétisme, transformisme, problème de la simulation de la mort par les insectes (à ce propos il détruit la fameuse légende du suicide du Scorpion), sens du retour au nid et de l'orientation, sens de l'étendue libre, etc... Se haussant jusqu'aux plus hauts problèmes de la philosophie, il étudiera la question de la finalité des actes des insectes. Mais c'est surtout le problème de l'instinct qui le hante et qui domine son œuvre tout entière. Sa conception, Henri Bergson la fera sienne presque terme pour terme...

Cette théorie de l'instinct est admirablement résumée par D. Roustan dans *les Leçons de Psychologie* que lisaient, de mon temps, les candidats philosophes. Maintenant ils ont entre les mains des livres bien illustrés, mais je n'oserais affirmer que leur tenue philosophique y ait gagné... Roustan caractérise l'instinct par les cinq critères suivants :

I. *C'est une activité aveugle*, et l'auteur cite comme exemple l'histoire des Chalicodomes.

II. *Il est spécial.* Lorsqu'il guide l'animal, il le fait avec une habileté qui déferait l'industrie humaine : c'est le cas des insectes prédateurs. Lorsqu'il cesse, le même animal se trouve désarmé, étant dans une situation dont un enfant de deux ans se tirerait sans difficulté. Par exemple : l'insecte qui ne saura sortir d'une bouteille dont le goulot est dirigé en sens inverse de la fenêtre d'où vient le jour...

III. *Il est intermittent.* Rappelez-vous l'histoire du Chalico-dome incapable de refaire ce qu'il a accompli quelques heures auparavant...

IV. *Il est spécifique,* c'est-à-dire commun à tous les animaux d'une même espèce...

V. *Il est immuable et parfait dès la naissance.* L'insecte n'a pas besoin d'apprendre sa technique : d'emblée et du premier coup il en est maître, quitte à nous stupéfier par sa bêtise quelques minutes après lorsqu'on le place en face d'actes nécessitant autre chose que son instinct...

A cet instinct dont les limites sont si bien tracées, Fabre ajoute une autre qualité psychique : celle qu'il appelle « discernement ».

Un passage tiré de la quatrième série des *Souvenirs* résume admirablement ses idées à ce sujet : il n'y a rien à y ajouter ou à en retrancher :

« Dans la psychique de l'insecte, deux domaines différents sont à distinguer : l'un est l'instinct proprement dit, l'impulsion inconsciente qui préside à ce que l'animal accomplit de plus merveilleux dans son industrie. Où l'expérience et l'imitation ne peuvent absolument rien, l'instinct impose son inflexible loi. C'est lui, et rien que lui, qui fait construire pour une famille ignorée de la mère, qui conseille des provisions destinées à l'inconnu, qui dirige le dard vers les centres nerveux de la proie, et paralyse savamment, en vue de la bonne conservation des vivres, qui finalement est l'instigateur d'une foule d'actes où devraient intervenir clairvoyante raison et

science consommée, si l'animal agissait par discernement.

« Cette aptitude est parfaite en son genre dès le début, sinon la descendance serait impossible. Le temps n'y ajoute rien, n'en retranche rien. Telle elle était pour une espèce déterminée, telle elle est aujourd'hui et telle elle restera, *caractère zoologique peut-être le plus fixe de tous*. Elle n'est pas libre ni consciente dans son exercice, pas plus que ne le sont l'aptitude digestive de l'estomac ou l'aptitude pulsatoire du cœur. Les phases de ses opérations sont prédestinées, amenées nécessairement l'une par l'autre ; elles font songer à quelque système de rouages dont une pièce mise en branle entraîne le mouvement de la pièce suivante. Voilà le côté machine de l'animal, le *fatum* sans lequel seraient inexplicables les énormes inconséquences de l'insecte.

« L'agneau qui pour la première fois, embouche la tétine, est-il libre, conscient, perfectible dans son art difficultueux de nourrisson ? L'insecte ne l'est pas davantage dans son art, plus difficultueux encore de nourricier.

« Mais avec sa rigide science qui s'ignore, l'instinct pur, s'il était seul, laisserait l'insecte désarmé dans le perpétuel conflit des circonstances. Deux moments dans la durée ne sont pas identiques ; si le fond reste le même, les accessoires changent ; l'imprévu surgit de partout. En cette mêlée confuse, un guide est nécessaire pour rechercher, accepter, refuser, choisir, préférer ceci, ne pas faire cas de cela, tirer enfin parti de ce que l'occasion peut offrir d'utilisable. Ce guide, l'insecte le possède certes à un degré même très évident. C'est le second domaine de sa psychique. Là, il est conscient et perfectible par l'expérience. N'osant appeler cette aptitude rudimentaire « intelligence », titre trop élevé pour elle, je l'appellerai « discernement ». L'insecte, en ses plus hautes prérogatives, discerne, fait la différence d'une chose avec une autre, dans le cycle de son art bien entendu ; et voilà tout à peu près.

« Tant que l'on confondra sous une même rubrique les actes d'instinct pur et les actes de discernement on retombera dans ces interminables discussions qui aigrissent la polémique sans faire avancer la question d'un pas. »

Précisant par quelques exemples cette distinction fondamentale, il cite, entre autres, celui de l'ammophile.

« L'ammophile hérissée donne à sa larve une seule chenille volumineuse et paralysée par autant de coups d'aiguillon qu'elle a de centres nerveux dans le thorax et l'abdomen... Voilà l'instinct... Mais à la chenille grise, sacrifiée un jour, peut succéder un autre jour la chenille verte, jaunâtre, bariolée... Voilà le discernement... qui, sous un costume très variable sait fort bien reconnaître la proie réglementaire (1). »

Je ne puis suivre le sort de la théorie de l'instinct chez les divers philosophes. Deux écoles rivales essayent de résoudre le problème d'une façon à la fois commode et radicale... en le supprimant. En fait, l'école mécaniste déclare que l'instinct n'est rien... qu'un vocable vide de sens et assimilable tantôt aux réflexes et tantôt aux tropismes que présentent les animaux inférieurs.

Au XVIII^e siècle, Condillac affirmait déjà que l'instinct n'est que de l'intelligence dégradée. Au XIX^e siècle, Spencer et son école dont toute la philosophie est basée sur le Lamarckisme, font de l'instinct une habitude héréditaire. Le naturaliste français E. Perrier a essayé de concilier la « fixité » de l'instinct telle qu'elle ressort des travaux de Fabre, avec le transformisme en *supposant* que, dans l'infinité des temps géologiques les insectes qui actuellement sont annuels et meurent presque tous sans avoir vu leur descendance étaient alors doués d'une vie prolongée, au cours de laquelle ils pouvaient faire profiter leur descendance de l'expérience qu'ils avaient acquise. Ce

(1) J. H. FABRE, *Souvenirs Entomologiques*, IV, p. 74.

qui au début avait été intelligence puis habitude serait enfin devenu instinct. Fabre n'a eu aucun mal à prouver l'in vraisemblance de cette ingénieuse théorie...

*
* *

Au début de cet essai, j'ai écrit que Fabre avait connu un certain oubli entre 1890 et 1905, suivi dans les quelques années qui précédèrent sa mort, d'un regain d'actualité.

En le faisant connaître au public, les littérateurs dont j'ai cité quelques noms lui avaient rendu un grand service. Malheureusement, leur admiration, pour sincère qu'elle fût dépassait parfois le but : d'où, par réaction, l'animosité de toute l'école transformiste, contre laquelle il avait trop vivement *pris parti pour qu'elle ne le combattît pas* — à boulets rouges. D'autre part, pour ses collègues entomologistes, ces « naturalistes en chambre » qu'il n'épargnait guère dans ses livres, l'occasion était belle de se venger du trop spirituel collègue ; comme dit Kipling dans *Red dog* « ... les gens qui ont du poil entre les doigts de pied n'aiment pas qu'on le leur rappelle... »

Aussi, peu après la mort de Fabre, un article nécrologique très acerbe, signé par un brave artilleur qui se disait néanmoins son élève, le commandant Fertou, allait donner le branle aux critiques. A son tour, en 1922, la Sorbonne se mit de la partie : le professeur Rabaud, dans un petit opuscule tenant davantage du pamphlet que d'une étude critique, se livrait à un éreintement en règle de l'œuvre de Fabre. *L'invidia medicorum* existe aussi chez les naturalistes, et sévit plus particulièrement chez les entomologistes... Son élève F. Picard, portait ensuite la bataille dans les rangs littéraires, par un article du *Mercure de France* en 1925 en réponse à une étude de M. Coulon parue, quelques semaines auparavant,

dans ce même périodique. Plus tard un entomologiste belge, M. Thomas rétablissait les choses dans une courageuse réponse au pamphlet de Rabaud.

Des années ont passé depuis, et cette polémique s'est éteinte, mais j'ai souvent pu me rendre compte que, sur la foi des attaques de Rabaud et de ses élèves, bien des gens qui n'avaient pas lu Fabre, s'en excusaient en disant qu'il était inutile de lire un naturaliste aussi critiqué par les augures de la Faculté... Aussi est-ce avec un vif plaisir que, tout dernièrement, j'ai pu lire, sous la plume autorisée de L. Berland, Sous-Directeur du laboratoire d'Entomologie du Muséum de Paris, la réhabilitation de l'œuvre de Fabre, dans son livre *La vie des guêpes* paru à la veille de la guerre.

Avant d'y faire appel, analysons d'un peu près les critiques — dont certaines sont évidemment un peu justifiées — que l'on a, de divers côtés, adressées à Fabre. Nous verrons ce qu'il en faut penser.

Le premier reproche qui lui est adressé, c'est en somme d'écrire en français, de donner au lecteur un récit qui se tient, sans continuel renvois de notes... en alléguant que cette façon de procéder n'est pas « scientifique », que l'auteur est tenté d'enjoliver son récit, de broder, d'ajouter du sien : d'où le reproche de poétiser... Le second grief est que Fabre ne citerait pas ses sources. Or, son œuvre n'est pas destinée aux spécialistes : elle est écrite pour le grand public. Jamais l'auteur ne donne tout ce qu'il écrit comme étant de son cru. Au contraire il ne se fait pas faute de citer l'auteur auquel il a emprunté tel ou tel fait : il le dit simplement, discrètement, dans ces notes ou ces renvois en bas de pages qui sont de mise dans les travaux scientifiques, mais qui, pour une œuvre de vulgarisation fatiguent l'attention du lecteur et nuisent au tour littéraire de l'œuvre. Fabre lisait peu d'ailleurs : sa pauvreté en était la raison majeure. Vivant à la campagne, au fin fond d'un village isolé, il n'avait pas, comme un professeur

en Sorbonne, toute la Bibliothèque de la Faculté à sa disposition...

Le reproche de taire ses sources conduit, par une pente facile à l'accusation de « plagiat ». Ce pas, Rabaud n'a pas hésité à le franchir, affirmant que Fabre plagie effrontément ses prédécesseurs : Réaumur, Lepelletier de Saint-Fargeau, L. Dufour, etc.

Or, il a bien le droit de les lire, je dirai même que c'est le premier de ses devoirs, mais lorsqu'il leur doit quelque chose, il le dit, n'en déplaît à M. Rabaud, qui semble l'avoir lu, bien superficiellement.

C'est avec plus de raison qu'on lui a reproché son mépris de la systématique : il donne rarement le nom scientifique des insectes qu'il étudie et il lui arrive parfois de se tromper d'espèce : son impécuniosité lui rendait en effet difficile l'acquisition du coûteux matériel (livres et appareils) absolument nécessaires à une bonne détermination. Le plus souvent lorsqu'il s'aperçoit de sa méprise, il rectifie dans la série suivante : mais on se rend compte que cette partie de la science l'ennuie profondément et il est bien certain qu'il ne serrera jamais la systématique d'aussi près que son sévère critique, le commandant Ferton. Le reproche d'enjoliver ses récits lui est fait enfin : il prêterait aux insectes des sentiments trop humains. En réalité, si on le lit avec attention, on se rend compte qu'il n'y a là qu'artifices de style ; bien souvent c'est lui, au contraire, qui prend ses devanciers en flagrant délit de « sentimentalité » et qui rectifie les choses. Quant au reproche d'être opposé au transformisme, cette théorie n'a pas les reins assez solides pour qu'on puisse lui en faire grief. Tels sont les divers chefs d'accusation lancés contre l'entomologiste provençal.

Le professeur Rabaud partage son opinion sur Fabre avec au moins deux personnes : son élève F. Picard et le commandant Ferton qui, tout de même, terminait son article en

avouant que « s'il a eu quelques lacunes, Fabre restera le « grand Fabre ».

Dans le camp des lettrés les témoignages abondent de l'intérêt pris par les écrivains aux *Souvenirs*. R. Rolland, Maeterlinck, E. Rostand, R. de Gourmont, Mirbeau, ne tarissent pas d'éloges. Mais mon dessein n'est pas de chercher à Fabre des défenseurs dans le monde littéraire. On pourrait m'accuser de lui faire la partie trop belle.

Voyons donc si dans le monde scientifique on est aussi affirmatif que M. Rabaud.

Écoutons d'abord le professeur E. Perrier, membre de l'Institut. Tout un chapitre de son livre *A travers le monde vivant* est consacré à Fabre et au monde des insectes. Il ne craint pas d'y affirmer que ses études « resteront l'une des œuvres les plus passionnantes qui aient été écrites sur les mœurs des insectes ». Même son de cloche avec le professeur Bouvier du Museum, qui dans *Habitudes et métamorphoses des insectes* reconnaît le mérite et la valeur des observations de Fabre. En 1932, dans le *Livre du Centenaire de la Société Entomologique de France*, L. de Peyerhimoff, qui pourtant n'aime guère Fabre, lui rend justice en ces termes : « Il a accumulé les observations sur les habitudes et l'instinct des insectes ; la plupart sont admirablement conduites et parfaitement exactes. » Suit la critique de quelques chapitres et l'habituelle allusion au « praticien du verbe ». Dans le même ouvrage, J. Rostand, le fils du poète, nous dit à son tour, ses enthousiasmes d'enfant à la lecture des *Souvenirs entomologiques*, et comment son père, surpris de voir un gamin prendre tant d'intérêt à ces récits, les lut à son tour et fut captivé lui aussi. Et plus loin, J. Rostand se demande si Fabre était si loin de la vérité en critiquant le transformisme, admis de son temps comme un dogme ?

Interrogeons enfin Lucien Berland, le grand spécialiste

français des hyménoptères et des Arachnides. Qu'écrivait-il dans *La vie des guêpes* paru en mai 1939 ? Que Fabre a occupé une place prépondérante dans l'Entomologie de la Seconde moitié du XIX^e siècle ! Parlant de la paralysie des proies par les guêpes il écrit : « Cette question est l'une des plus captivantes de la biologie des insectes ; on sait que Fabre l'a mise en valeur tant par ses belles recherches que par la théorie qu'il a édifiée à son sujet. Le mérite de Fabre est d'abord d'avoir compris l'importance de la question, d'en avoir fait une étude complète et de l'avoir exposée de manière à attirer l'attention des naturalistes aussi bien que des philosophes. »

Sur cette question toujours d'actualité, Berland nous apporte autre chose qu'un témoignage de plus... un fait... et ce fait tranche la question, par la méthode directe : le contrôle histologique. Ce qui est surprenant, c'est qu'au lieu de discourir on n'y ait pas eu recours plus tôt. Comme il nous le rapporte, le danois Nielsen a fait des coupes de proies paralysées, et l'examen histologique montre très nettement que les cellules *nerveuses* ont été atteintes et très fortement altérées par une action chimique qui ne peut-être que celle du venin. Non seulement les ganglions thoraciques sont touchés, mais aussi le ganglion sous-œsophagien, bien qu'il ne puisse pas être atteint directement par l'aiguillon de la guêpe. Voilà qui règle définitivement la querelle.

*
* * *

Parmi les caractéristiques de l'instinct, j'ai cité sa « fixité » et sa « spécificité ». Là dessus, toute l'École déterministe était partie en guerre, disant que Fabre exagérait, que l'instinct n'était ni fixe ni spécifique et que, du reste, il ne pouvait en être autrement puisque, *le transformisme étant démontré*, les espèces *ayant évolué*, l'instinct avait évolué lui aussi et s'était établi progressivement. A plusieurs reprises Fabre avait écrit

que l'instinct *ne pouvait pas* évoluer : et ces affirmations étaient pour une bonne part ce qu'on lui reprochait le plus durement. Or, qu'écrivit Berland en 1939 ? : « Que l'instinct est fixe et spécifique, non seulement dans l'espace mais dans le temps... »

Ses conclusions sont formelles : « Il y a un instinct spécial qui caractérise les diverses subdivisions animales, familles, genres et espèces... L'immense famille des Pompilides, par exemple, ne chasse que des araignées. Mais il y a aussi des instincts limités au genre, à l'espèce. Tous les individus d'une espèce, où qu'ils se trouvent, respectent *strictement* les lois du clan, ou plutôt ils sont dans l'*impossibilité* de s'en écarter. L'instinct est invariable dans l'espace, et une fois fixé, aucun isolement, aucun changement de milieu, ne peut le modifier. Et Berland de citer divers exemples convaincants de genres zoologiques dont les représentants, répartis aux quatre coins du globe et sans rapports entre eux, chassent *le même gibier*. Tels les Méthoca chasseurs de Cicindèles, aussi bien aux Philippines qu'en Europe... tels les Planiceps chasseurs de Mygales aussi bien sur le pourtour Méditerranéen qu'au Chili et qu'en Californie... »

Allant plus loin il nous montre que cette fixité dans l'espace *implique* la fixité dans le temps. En effet, tel genre, datant des temps secondaires et que l'on retrouve fossilisé dans l'ambre de la Baltique, vieux de quelque cinquante millions d'années est actuellement réparti dans des régions très différentes. Ses espèces qui sont donc séparées depuis cette lointaine époque ont *conservé* des mœurs *identiques*, témoignant de leur parenté. Aucune espèce n'a transgressé les règles de l'instinct du clan quelle que soit la durée de son isolement, quels que soient le climat et les milieux différents auxquels elle ait été soumise, aucune n'a innové et n'a transmis une habitude différente de celle qui est dans le cadre du genre.

Quel triomphe pour le Professeur Vialleton s'il avait pu lire ces lignes, corroborant si parfaitement ses propres idées !..

Berland conclut en disant que cela donne raison à Fabre pour un point sur lequel il a été jadis si fortement critiqué : « On l'accusait, avec quelque ironie, d'être hostile au transformisme... On écrivait et on professait que l'instinct dans ses spécialités les plus étonnantes était né de la façon suivante : une *Ammophile*, un *Sphex* nourrissaient d'abord leur larve, par exemple, de leurs proies tuées.

« Un jour l'un d'eux, inventeur génial, s'est aperçu qu'il était profitable de fournir une proie paralysée, c'est-à-dire vivante, mais immobile. Par suite de l'avantage qui en était conféré à l'espèce, cette « découverte » se transmettait aux descendants. Je n'exagère rien, malgré *toute l'in vraisemblance de cette explication*, continue Berland, elle était considérée comme plausible, et publiée sous les plumes les plus autorisées (c'est d'E. Perrier qu'il s'agit). Fabre, restant sur le terrain des faits d'observation, s'élevait fortement contre ces théories. A cette époque, faire la moindre critique du transformisme, était d'une audace inconcevable. « *Cela sentait si fort le fagot, qu'on lui en fait encore reproche aujourd'hui.* »

« Nous devons reconnaître que Fabre avait raison... »

Voilà ce que ne craint pas d'écrire non plus un littérateur, mais un spécialiste de la question, il y a deux ans à peine. Cette longue citation permet de réduire à néant les cabales venimeuses dont Fabre fut l'objet.

Écoutons encore la voix de Jean Rostand ; avant que Berland ne vint rendre à Fabre pleine justice, il écrivait déjà, en 1932 :

« Fabre aima l'insecte comme nul n'avait fait depuis le grand Swammerdamm, dont Michelet nous a raconté la sombre et ardente existence.

« Nulle part, autant que dans ses livres, ne se respire la passion de la « vie infime », le respect pour la « glaire animée » et c'est pourquoi son œuvre vivra et suscitera des naturalistes.

« On a dit, on a écrit, que la réputation de Fabre déborda

son mérite. C'est chicaner à son œuvre un salaire dont il ne devait pas jouir bien longtemps.

« Et, si la gloire, comme pour s'excuser envers lui de son retard, se fit peut-être, un peu excessive, si elle vint éclater un peu brutalement à des oreilles que l'âge avait déjà assourdies, qui pourrait avoir bonne grâce à s'en plaindre ? »

« Pour une fois qu'autour d'un savant de chez nous, se crée une légende, nous n'avons pas vraiment de quoi nous en sentir encombrés... »

Dr. LOTTE.

VIENT DE PARAÎTRE

**RÉVOLUTION
DANS LA DÉFAITE**

DE

PIERRE JOUGUET

MEMBRE DE L'INSTITUT



EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES

D'ÉGYPTE, DE PALESTINE ET DE SYRIE



SUR PAPIER *R. D. C.* — PRIX P. T. 20



Aux éditions de la **REVUE DU CAIRE**

ABONNEZ-VOUS

À

FRANCE TOUJOURS

ADRESSEZ VOS SOUSCRIPTIONS

AU COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS

20, RUE ISMAÏL PACHA. — LE CAIRE

Aux éditions de la R. D. C.

PROCHAINEMENT

UN PHILOSOPHE ENTRE DEUX DÉFAITES

(H. BERGSON ENTRE 1871 ET 1941)

PAR

ALEXANDRE PAPADOPOULO

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE

Ceux qui ont suivi dans nos pages les chapitres de cette œuvre voudront en conserver un exemplaire dans leur bibliothèque.

- * UNE INTRODUCTION.
- * LES CHAPITRES PUBLIÉS ONT ÉTÉ AUGMENTÉS, REVUS ET CORRIGÉS.
- * DEUX IMPORTANTS CHAPITRES DE CONCLUSION :
Bergson et son temps (les bergsonismes et leur influence sur le moral de la France) — Bergson et tous les temps. Des jugements d'ensemble.

Un fort volume de 400 pages in-8°

Édition de luxe sur pur fil Lafuma, numérotée. P. T. 120
Édition sur papier R. D. C. — 45

CENT EXEMPLAIRES ORDINAIRES ET CINQUANTE DE LUXE
SERONT SEULEMENT MIS EN VENTE EN ÉGYPTÉ

SOUSCRIVEZ DIRECTEMENT À LA REVUE

DERNIERS OUVRAGES PARUS

Aux éditions de la REVUE DU CAIRE

D^R ÉTIENNE DRIOTON

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES

LE THÉÂTRE ÉGYPTIEN



PIERRE JOUGUET

MEMBRE DE L'INSTITUT

Révolution dans la défaite



GASTON WIET

POSITIONS

EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES

D'ÉGYPTE, DE PALESTINE ET DE SYRIE

LA REVUE DU CAIRE.

Depuis 1940, et par la force des choses, *La Revue du Caire* est devenue un des centres de ralliement des Forces Intellectuelles Françaises. Son influence n'a cessé de grandir, et d'Égypte déborde aujourd'hui en Palestine, en Syrie, au Tchad, aux Indes et dans tout le Moyen-Orient.

Devant l'afflux des lecteurs, *La Revue du Caire* a fait son possible pour se montrer digne de son rôle. Depuis un an, elle a publié de nombreuses études littéraires, sociales, politiques, philosophiques; des poèmes, des romans, des contes signés des meilleurs écrivains de langue française.

Malgré les difficultés de toutes sortes et grâce aux soins dévoués de l'Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale, sa présentation est restée la même, c'est-à-dire digne en tous points d'une grande revue.

Depuis un an tous les numéros de la *R. d. C.* ont été épuisés, bien que la revue ait mensuellement augmenté son tirage. Nous prions nos lecteurs

de s'abonner.

Ils seront sûrs ainsi de trouver leur numéro.

TOURISTES...

HOMMES D'AFFAIRES...

Lors de vos séjours en Syrie et au Liban,
portez votre choix sur les cigarettes :

JOCKEY CLUB

EXTRA EXTRA

YÉNIDJÉ

PREMIÈRE

COMPOSÉES DE TABAC D'ORIENT
DES MEILLEURS CRUS

RÉGIE LIBANO-SYRIENNE
DES TABACS ET TOMBACS

Éditions de la REVUE DU CAIRE

Marie CAVADIA :

Printemps...

TEWFIK EL HAKIM :

Journal d'un Substitut de Campagne

La Caverne des Songes

Gaston WIET :

Le Sultan Baibars

Positions

TAHA HUSSEIN :

Le Livre des Jours

J. ASCAR-NAHAS :

Les Réflexions d'Ebn Goha

Georges DUMANI :

La Paix du Soir

Vues sur la guerre

Pierre JOUGUET :

L'Athènes de Périclès et les Destinées de la Grèce

Révolution dans la défaite

Deux mémoires inédits sur l'Expédition d'Égypte,
préfacés et annotés par Gaston WIET.

Marguerite BOLANACHI :

Atmosphère

Géraud JOUVE :

Mon Séjour chez les Nazis

Étienne DRIOTON :

Le théâtre égyptien

REVUE DU CAIRE

Organe mensuel de l'Association Internationale
des Écrivains de Langue Française

(Section d'Égypte)

COMITÉ DE LECTURE :

MOHAMMED ZULFICAR BEY, TAHA HUSSEIN BEY,

GASTON WIET.

Abonnements pour l'Égypte P. T. 75
pour l'Étranger le port en plus.

On est prié de s'adresser à M. GASTON WIET (5, Rue Adel
Abou Bakr — Zamalek — Le Caire), pour tout ce qui concerne
la rédaction, et à M. ALEXANDRE PAPADOPOULO (3, Rue
Nemr — tél. 41586 — Le Caire), pour tout ce qui concerne
l'administration.

LE NUMÉRO : 7 PIASTRES.